



## **CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE** **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère**

**ENTRE**

L'État représenté par la Préfète Salima SAA,

D'une part,

**ET**

**Le PETR Vézère-Auvézère** représenté par son Président Jean-Jacques CAFFY

**La Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour** représentée par son Président Francis COMBY

**La Communauté de communes du Pays d'Uzerche** représentée par sa Présidente Catherine CHAMBRAS

**La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources** représentée par son Président Philippe JENTY

**Le Conseil départemental de la Corrèze** représenté par le Vice-Président et le Conseiller départemental du canton d'Uzerche Francis COMBY

**Le PNR Millevaches en Limousin** représenté par son Président Philippe BRUGERE

D'autre part,

**EN PRESENCE :**

Des maires des communes engagées dans le dispositif **Petite Ville de Demain** :

- **La commune d'Arnac-Pompadour** représentée par son Maire Alain TISSEUIL
- **La commune de Chamberet** représentée par son Maire Bernard RUAL
- **La commune de Lubersac** représentée par son Maire Philippe GONZALEZ
- **La commune de Treignac** représentée par son Maire Gérard COIGNAC
- **La commune d'Uzerche** représentée par son Maire Jean-Paul GRADOR

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

### **Préambule**

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

### **Article 1 - Objet du contrat**

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

#### **Les CRTE s'inscrivent**

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Vézère-Auvézère autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

## 1.1. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire Vézère-Auvézère et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Le PETR Vézère-Auvézère est un territoire récent qui a été créé en mars 2017. Il est situé en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Corrèze. Il compte 43 communes et regroupe trois communautés de communes : le Pays de Lubersac-Pompadour, le Pays d'Uzerche et Vézère-Monédières-Millesources. Il s'étend sur une superficie de 1 097,78 km<sup>2</sup> et compte 22 351 habitants (2018).

Ce territoire de projet a été retenu comme périmètre de contractualisation dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat. Par ailleurs, il compte cinq communes engagées dans le dispositif Petite Ville de Demain (Uzerche, Treignac, Chamberet, Lubersac, Arnac-Pompadour).

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## Article 2 – Ambition du territoire Vézère-Auvézère

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

L'élaboration d'une vision stratégique suppose :

- D'identifier les enjeux du territoire à l'aune de la transition écologique et de la cohésion territoriale transversaux et interdépendants, les forces et faiblesses, et de favoriser l'articulation entre les différentes dimensions qu'elles soient écologiques, économiques, sociales, culturelles, éducatives, relatives à la santé, etc. en favorisant les synergies et les complémentarités entre les territoires ;
- De les décliner en orientations stratégiques et en plans d'actions.

Cette vision peut être élaborée suivant différentes méthodes en s'appuyant sur l'existant (PLUi, PLH, SCOT, SDAASAP, SRDEII, SRADDET...). Elle se construit et doit être partagée avec l'ensemble des acteurs territoriaux – acteurs socio-économiques, associations, habitants, collectivités territoriales, État, etc.

Associer en amont les acteurs socio-économiques et les habitants, usagers du territoire, est un gage de partage de la vision stratégique et de l'émergence de porteurs de projets engagés.

La vision stratégique du territoire est évolutive ; elle prend en compte l'avancée du projet de territoire et les évènements qui peuvent impacter le territoire.

Le partenariat construit autour de ce contrat, participe à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

- **Résumé du projet de territoire collaboratif et partagé :**

En vue de l'élaboration du CRTE, le PETR Vézère-Auvézère a été accompagné par deux bureaux d'études missionnés par l'ANCT :

- Grand Public pour la concertation des habitants
- EY pour la formalisation du projet de territoire

Un diagnostic de territoire a été réalisé. Suite à cela, trois axes stratégiques ont été identifiés :

- Le territoire comme terres d'épanouissement :
  - Retrouver une dynamique démographique
  - Accompagner la jeunesse
  - Adapter l'offre de logements
  - Consolider l'accès à l'offre de santé
- Le territoire comme terres de développement :
  - Renforcer l'animation du tissu économique
  - Relever le challenge de la transmission-reprise
  - Incrire le territoire dans la transition écologique
- Le territoire comme terres de découverte :
  - Assurer la performance de l'existant
  - Emerger touristiquement par quelques initiatives nouvelles
  - Animer la dynamique d'acteurs

### **Article 3 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire approuvé en Comité syndical du PETR Vézère-Auvézère du 6 juillet 2021 :

- **Orientation 1 : Terres d'épanouissement**
- **Orientation 2 : Terres de développement**
- **Orientation 3 : Terres de découverte**

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats. Elles indiquent la liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par champ d'intervention.

En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage,

sans nécessité d'avenant.

## Article 4 – Le Plan d’actions

Le plan d’action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l’Etat

Outre le CRTE, le PETR Vézère-Auvézère comprend également cinq communes engagées dans le dispositif Petite Ville de Demain (Uzerche, Treignac, Chamberet, Lubersac, Arnac-Pompadour).

Par ailleurs, le PETR Vézère-Auvézère est également engagé dans un Contrat de dynamisation et de cohésion avec la Région Nouvelle-Aquitaine.

### 4.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches actions et des fiches projets en annexe 2.

Les opérations envisagées sont d’abord l’objet de « fiches-projets » qui deviennent des « fiches-actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu’elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l’état des milieux naturels, afin de s’inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d’une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopération entre territoires.

Les engagements peuvent être de différentes natures, ils précisent :

- La maîtrise d’ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre, la description des actions et des projets, les objectifs poursuivis et l’évaluation et les résultats spécifiques attendus au terme du contrat ;
- L’animation des acteurs du territoire, en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics...) pour initier et catalyser la dynamique du territoire ;
- Les acteurs mobilisés et leur rôle qu’il s’agisse d’appui financier, administratif, technique ou en moyens humains ;
- Les crédits budgétaires, les financements déjà mobilisés notamment lorsqu’ils proviennent de financements de droit public ;
- La mise à disposition de moyens (humains, matériels, immobilier) ;
- L’ingénierie (conseils juridiques et technique) ;
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations ;
- L’échéancier (planning d’action, calendrier prévisionnel de réalisation) ;
- Les courriers de confirmation des acteurs pour leur implication (notamment financière) ;
- Les autorisations nécessaires aux actions et aux projets pour éviter celles et ceux qui auraient un impact négatif sur l’environnement ou pour les populations en conformité avec la

réglementation en vigueur. Les actions accompagnées au titre du présent CRTE restent soumises aux procédures administratives, et en particulier des autorisations nécessaires au projet.

Les enveloppes financières indiquées sont prévisionnelles et maximales. Elles s'inscrivent dans les règles d'utilisation en vigueur et dans la limite des montants annuels disponibles.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtées à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtées sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires (modèle annexé).

#### **4.3. Projets et actions en maturation**

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

#### **4.4. Les actions de coopération interterritoriale**

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarité entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Les mesures sont à définir localement. Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats...

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

## Article 5 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agences techniques départementales, CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

## Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

### 6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers,

des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire Vézère-Auvézère assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur (homme ou femme) responsable du pilotage du CRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateur chargé de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-de-projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné. Les modalités de fonctionnement entre les deux EPCI sont précisées dans la convention de partenariat en annexe 1.

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## 6.3 L'Etat, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'Etat porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'Etat s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'Etat s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient

éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

#### **6.4. Engagements de la Région (si signataire)**

La Région en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

La Région s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

La Région, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente de la Région.

#### **6.5. Engagements du Département (si signataire)**

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours

aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

#### **6.6. Engagements des opérateurs publics**

Si besoin, un ou des opérateurs publics pourront s'engager à désigner dans leurs services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engageront à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

#### **6.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques**

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du cap collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Concrètement, la mobilisation des citoyens peut prendre deux types de formes : la participation des publics à l'élaboration de la décision publique d'une part, et les initiatives citoyennes prises et mises en œuvre par les citoyens eux-mêmes d'autre part.

Les entreprises, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

#### **6.8. Maquette financière**

La maquette financière récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;

- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.  
La maquette financière peut être saisie dans la plateforme informatique dédiée.

## **Article 7 – Gouvernance du CRTE**

Les représentants de l’État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s’articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d’orientations stratégiques communes en matière d’ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l’échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s’articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d’efficacité et de cohérence.

### **7.1. Le comité de pilotage**

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président du territoire ou son représentant.

Il est composé de représentants de l’exécutif et des services de territoire Vézère-Auvézère, des services de l’Etat, de l’ADEME et de la Caisse des dépôts – Banque des territoires, ainsi que d’autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE, et de représentants des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l’évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l’avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d’évolution du CRTE en termes d’orientations et d’actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d’éventuelles mesures rectificatives.

### **7.2. Le comité technique**

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l’Etat et du territoire Vézère-Auvézère. Il est chargé du suivi de l’avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

La liste des membres du comité technique pourra être définie dans le cadre d’un avenant.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

### 7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par l'Etat vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

## Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

## **Article 9 - Résultats attendus du CRTE**

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Les indicateurs pourront être définis dans le cadre d'un avenant.

## **Article 10 - Entrée en vigueur et durée du CRTE**

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

## **Article 11 - Evolution et mise à jour du CRTE**

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

## **Article 12 - Résiliation du CRTE**

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

## **Article 13 - Traitement des litiges**

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Limoges.

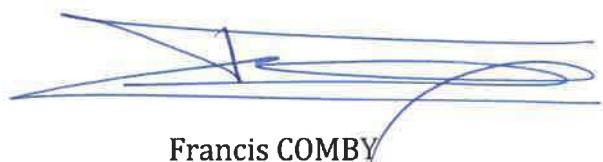
Fait à Masseret, le 12 juillet 2021

**La Préfète de la Corrèze**



Salima SAA

**Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président du Conseil  
départemental**



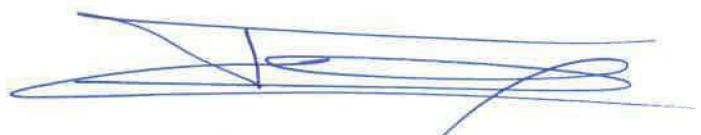
Francis COMBY

**Le Président du PETR Vézère-Auvézère**



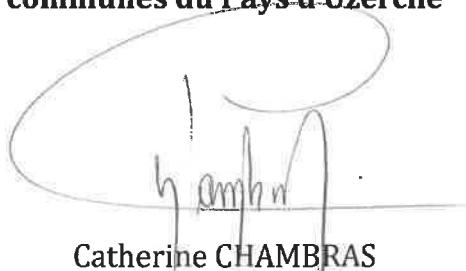
Jean-Jacques CAFFY

**Le Président de la Communauté de  
communes du Pays de Lubersac-  
Pompadour**



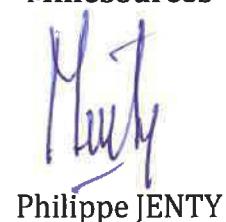
Francis COMBY

**La Présidente de la Communauté de  
communes du Pays d'Uzerche**



Catherine CHAMBRAS

**Le Président de la Communauté de  
communes Vézère-Monédières-  
Millesources**



Philippe JENTY

**Le Président du PNR Millevaches en Limousin**



Philippe BRUGERE

## **Sommaire des annexes**

**Annexe 1 – Projet de territoire**

**Annexe 2 – Fiches actions**

**Annexe 3 – Tableaux de synthèse du CRTE**

- 3-1 Porteurs de projets et cibles
- 3-2 Maquette financière (export du tableau déposé sur la plateforme)



PREFECTURE DE LA CORREZE

**CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

**ANNEE 2021**

ENTRE

L'État représenté par la Préfète Salima SAA,

D'une part,

ET

Le PETR Vézère-Auvézère représenté par son Président Jean-Jacques CAFFY

La Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour représentée par son Président Francis COMBY

La Communauté de communes du Pays d'Uzerche représentée par sa Présidente Catherine CHAMBRAS

La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources représentée par son Président Philippe JENTY

Le Conseil départemental de la Corrèze représenté par le Vice-Président et le Conseiller départemental du canton d'Uzerche Francis COMBY

Le PNR Millevaches en Limousin représenté par son Président Philippe BRUGERE

D'autre part,

EN PRESENCE :

Des maires des communes engagées dans le dispositif Petite Ville de Demain :

- La commune d'Arnac-Pompadour représentée par son Maire Alain TISSEUIL
- La commune de Chamberet représentée par son Maire Bernard RUAL
- La commune de Lubersac représentée par son Maire Philippe GONZALEZ
- La commune de Treignac représentée par son Maire Gérard COIGNAC
- La commune d'Uzerche représentée par son Maire Jean-Paul GRADOR

## Préambule :

En tant qu'accord-cadre pluriannuel, le contrat de relance et de transition écologique accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné. Il fédère l'ensemble des acteurs institutionnels publics et privés amenés à porter ou à soutenir des actions permettant la réalisation de ce projet et s'inscrit en cohérence avec les stratégies et les outils d'intervention des parties prenantes. Le contrat décline des objectifs et un plan d'actions sur les orientations stratégiques prioritaires du projet de territoire.

La présente convention financière 2021 liste les actions à engager pour l'année 2021.

Elles pourront être cofinancées par l'Etat, par des subventions qui seront demandées par les maîtres d'ouvrage, au titre des dotations et crédits disponibles, pour lesquelles les actions qu'ils portent seraient éligibles.

Les crédits régionaux, les crédits de droit commun du Conseil Départemental, des fonds européens ou d'autres sources de financement qui seraient destinées à apporter un complément financier aux opérations de la présente convention pourront être sollicités par les maîtres d'ouvrage.

**VU** le contrat de relance et de transition écologique du PETR Vézère-Auvézère, signé le 12 juillet 2021, et plus particulièrement le plan d'actions opérationnel,

**VU** les financements prévus au titre de l'année budgétaire 2021 sur l'ensemble des dispositifs mobilisés dans la mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique et de son plan d'actions,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

## **ARTICLE 1 : Objet**

La présente convention a pour objet de déterminer les engagements financiers des porteurs du contrat de relance et de transition écologique, pour l'engagement d'actions au cours de l'année 2021, au regard des actions inscrites dans le plan d'actions susvisé.

## **ARTICLE 2 : Descriptif des actions à engager en 2021**

Ces actions, qui seront à engager en 2021, sont déclinées en annexe 1 de la présente convention.

Chacune d'elles se présente sous la forme d'une fiche-action qui comporte au moins les rubriques suivantes :

- l'axe prioritaire du contrat
- la désignation/l'objet de l'action
- sa localisation
- son descriptif sommaire
- le maître d'ouvrage
- le budget de l'action

- la part mobilisée par le maître d'ouvrage (minimum 20% ou 30% selon les cas)
- la part attendue par l'Etat (*crédits du plan de relance, dotation, crédit de droit commun crédits spécifiques,...*)
- les parts des autres contributeurs : signataires-partenaires du contrat de relance et de transition écologique, autres cofinanceurs : (*contrat avec une collectivité, appel à projet, apports non financiers,...*)
- le calendrier de réalisation
- les indicateurs de suivi et d'évaluation.

Ainsi que toute autre indication utile aux cofinanceurs.

### **ARTICLE 3 : Financement des actions concrètes opérationnelles annuelles**

Le financement de chacune des actions programmées en 2021 est réalisé sur la base des décisions fixant la contribution apportée, selon les modalités définies par chacun des dispositifs mobilisés.

Ainsi, concernant les dotations de l'Etat, la présente convention ne dispense pas le porteur de projet de déposer une demande de subvention auprès de la préfecture, qui sera instruite selon les règles les régissant. L'engagement financier de l'Etat au titre de la présente convention est donc sous réserve que les dossiers déposés de demande de subvention soient conformes et éligibles. Pour chaque opération retenue, un arrêté attributif de subvention sera édité.

Au titre de l'année budgétaire 2021, sur la base des actions programmées listées à l'annexe 1 de la présente convention, les crédits appelés s'élèvent ainsi, à :

<u>Orientation</u>	<u>Action</u>	<u>Maître d'ouvrage (MO)</u>	<u>Montant total</u>	<u>Part MO</u>	<u>Part Etat</u>	<u>Part autres financeurs</u>
N°1 – Terres d'épanouissement	Création d'une aire de loisirs	Commune d'Affieux	39 500 €	25 750 € (65 %)	5 900 € (15 %)	CD 7 850 € (20 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique de l'école maternelle	Commune d'Arnac-Pompadour	175 378 €	55 151,20 € (31,45 %)	15 000 € (8,55 %)	DETR 52 613,40 € (30 %) CD 52 613,40 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Création d'un sanitaire accessible aux PMR	Commune de Lacelle	25 000 €	15 000 € (60 %)	5 000 € (20 %)	CD 5 000 € (20 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique de l'école	Commune de Montgibaud	140 000 €	28 000 € (20 %)	28 000 € (20 %)	DSIL RE 42 000 € (30 %) CD 42 000 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Commune de Saint-Sornin-Lavolps	200 000 €	57 000 € (28,5 %)	23 000 € (11,5 %)	DSIL RE 60 000 € (30 %) CD 60 000 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Création d'une crèche de 12 places	Commune de Treignac	320 000 €	64 000 € (20 %)	50 000 € (16 %)	CAF 206 000 € (64 %)
N°3 – Terres de découverte	Aménagement de l'Etang de la Besse	Commune de Meilhards	130 000 €	26 000 € (20 %)	65 000 € (50 %)	DETR 39 000 € (30 %)
N°3 – Terres de découverte	Rénovation du camping de l'Enclose	Commune de Tarnac	61 516,15 €	41 112,92 € (67 %)	8 100 € (13 %)	CD 12 303,23 € (20 %)
TOTAL			1 091 394,15 €	312 014,12 €	200 000 €	579 380,03 €

<u>Total crédits Etat sollicités par type de crédits</u>	<u>Plan de relance</u>	<u>DETR</u>	<u>DSIL</u>	<u>Volet territorial du CPER</u>	<u>Autres (préciser)</u>

## **ARTICLE 5 : Durée**

La présente convention est signée pour l'année 2021 correspondant à l'année budgétaire.

Les actions inscrites devront être engagées dans l'année, les autorisations d'engagement de l'Etat devant être notifiées avant le 31 décembre 2021.

## **ARTICLE 6 : Suivi**

Le comité de pilotage du contrat de relance et de transition écologique assure le suivi de la réalisation des actions et des engagements des signataires et des partenaires.

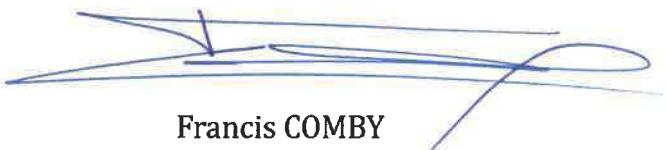
Fait à Masseret, le 12 juillet 2021

**La Préfète de la Corrèze**



Salima SAA

**Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président du Conseil  
départemental**



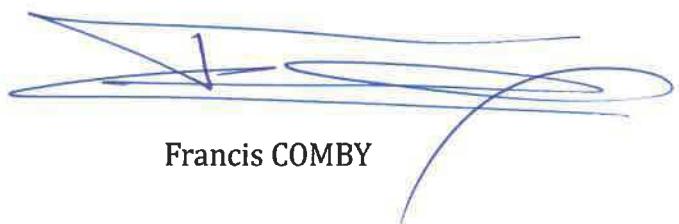
Francis COMBY

**Le Président du PETR Vézère-Auvézère**



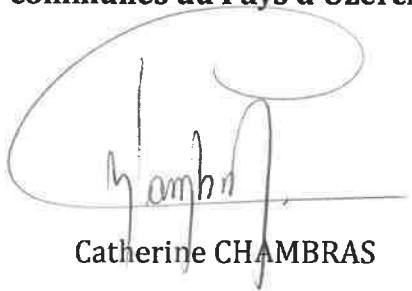
Jean-Jacques CAFFY

**Le Président de la Communauté de  
communes du Pays de Lubersac-  
Pompadour**



Francis COMBY

**La Présidente de la Communauté de  
communes du Pays d'Uzerche**



Catherine CHAMBRAS

**Le Président de la Communauté de  
communes Vézère-Monédières-  
Millesources**



Philippe JENTY

**Le Président du PNR Millevaches en Limousin**



Philippe BRUGERE

## Fiche-action

### Rénovation énergétique de l'école maternelle Commune d'Arnac-Pompadour

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Terres d'épanouissement
<b>Action n°</b>	2 – Favoriser l'accès aux services (via une rénovation énergétique)
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Commune d'Arnac-Pompadour</b> 42 rue des écoles 19 230 ARNAC-POMPADOUR Tél : 05.55.73.30.43 / secretariat@ville-pompadour.fr
<b>Description de l'action</b>	Rénovation énergétique de l'école maternelle (changement des menuiseries extérieures (43 ouvertures) simple vitrage par des menuiseries double vitrage et performantes ; mise en place d'un isolant extérieur et d'un bardage, mise en place de stores occultants extérieurs solaires.
<b>Partenaires</b>	Etat, Département
<b>Coût prévisionnel</b>	Montant estimatif : 175 378 € HT
<b>Plan de financement</b>	Montant des travaux : 175 378 € HT - Etat (DETR) : 52 613,40 € (30 %) - Etat (DSIL - CRTE) : 15 000 € (8,55 %) - Département : 52 613,40 € (30 %) - Commune : 55 151,20 € (31,45 %)
<b>Calendrier</b>	Consultation des entreprises : octobre 2021 Début des travaux : avril 2022 Livraison de l'opération : mai 2023 (les travaux ne peuvent pas être entrepris en période scolaire)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	- Gain énergétique avant / après travaux ; - Confort des salles de classes pour les élèves et les enseignants.

## Fiche-projection

### Requalification des espaces autour d'un stade en une aire de loisirs Commune d'Affieux

<b>Orientation stratégique n°</b>	3 – Terres de découvertes
<b>Action n°</b>	1 – Assurer la performance de l'existant (étendre les initiatives pour proposer une offre adaptée sur le PETR)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune d'Affieux
<b>Description de l'action</b>	<p>La Mairie d'Affieux souhaite réhabiliter un parc situé à proximité du centre ancien et aménager une zone de bivouacs afin de permettre l'accueil de touristes, notamment de randonneurs (VTT, pédestre, motos, quads, 4x4, éventuellement 1 à 2 camping-cars).</p> <p>Pour cela, la Mairie souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Créer une aire de jeux et de pique-nique</li> <li>• Mettre en place une signalétique (dont des panneaux d'information touristique)</li> </ul> <p>Afin de valoriser ce site, la Mairie souhaite mettre à disposition un lieu couvert et ouvert à tous dans un cadre préservé.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PNR éventuellement en cas de création d'aires de bivouacs</li> </ul> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de la Corrèze</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	Dépense totale : 39 500 € <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tables en bois, aire de jeux, abri couvert</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de la Corrèze – 7 850 €</li> <li>• Etat (DSIL) – 5 900 €</li> <li>• PNR (création aire de bivouacs) ?</li> <li>• Autofinancement – 25 750 €</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Fin 2021 – début 2022
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Réalisation des travaux Fréquentation des équipements

## Fiche-action

### Aménagement de l'espace public via la création d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) Commune de Lacelle

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Terres d'épanouissement
<b>Action n°</b>	1 – Retrouver une dynamique démographique (favoriser l'accès aux services)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Lacelle
<b>Description de l'action</b>	<p>Depuis le début de son mandat, la Mairie de Lacelle souhaite valoriser son centre-bourg et faire vivre ses rues et ses commerces, notamment en accueillant les usagers de l'axe routier Limoges-Ussel et ceux de la gare (la seule de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources).</p> <p>Tout d'abord, la Mairie a sollicité le CAUE 19 et le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin dans le cadre du dispositif d'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs projets d'aménagements de bourgs. La Mairie a souhaité lancer un diagnostic préalable lui permettant de prendre les décisions les plus pertinentes en matière d'aménagement de cet espace.</p> <p>Il faut noter que pour mener à bien cette mission d'accompagnement, le PNR a recruté une équipe de prestataires pour réaliser une étude préalable dans la perspective de développement de revitalisation des bourgs et d'organisation de l'espace public. L'équipe de prestataires est constituée d'un urbanisme de la SCIC l'Arban et d'un paysagiste.</p> <p>L'étude est terminée et la restitution s'est tenue le 17 mai dernier en présence des principaux partenaires techniques et financiers : les services de la Préfecture (bureau de l'appui territorial), la DDT19, la chef de projet et le responsable voirie du Conseil Départemental, le CAUE, le PNR et une technicienne de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources.</p>
	<p><b>Projet de création de sanitaire PMR</b></p> <p>La place de la Gare propose des tables de pique-nique et des commerces (épicerie, boulangerie). L'été, elle est très fréquentée. Les toilettes publiques sont vétustes (à la turc -année 60), peu visibles et se trouvent à plus de 50 m de la place, en bordure de départementale, sans emplacement de parking. Leur éloignement est un réel problème.</p> <p>L'étude citée précédemment a notamment préconisé de réaliser une petite construction d'une dizaine de m<sup>2</sup> sur la place de la Gare dans le même style architectural que le bâtiment de l'ancienne gare, propriété de la commune.</p> <p>Afin de réaliser ce projet, nous sollicitons l'aide de la communauté de communes dans le cadre du contrat de Relance et de Transition Ecologique. Les travaux ont été estimés entre 20000</p>

	et 25000 € par le bureau d'études et le technicien de Corrèze Ingénierie selon le choix des matériaux.
<b>Partenaires</b>	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PNR Millevaches en Limousin et équipe de prestataires (SCIC l'Arban, paysagiste)</li> <li>• CAUE 19</li> <li>• Conseil départemental de la Corrèze</li> <li>• Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources</li> </ul> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de la Corrèze</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Dépense totale : 25 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction du bâtiment – 18 000 € (traitement de façade identique à celui du bâtiment de la Gare, toiture en ardoises, carrelage au sol et au plafond)</li> <li>• Aménagement (poubelles, signalisation) et menuiseries – 3 500 €</li> <li>• Pose d'un sanitaire accessible aux PMR, de deux urinoirs et d'un lavabo – 3 500 €</li> </ul> <p>Il faut noter que les travaux de raccordement seront réalisés par l'agent technique communal.</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de la Corrèze (Contrat de solidarité communal) – 5 000 € (20 %)</li> <li>• Etat (DSIL) – 5 000 € (20 %)</li> <li>• Autofinancement – 15 000 € (60 %)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Automne 2021 (sous réserve d'accord des subventions) : Maitrise d'œuvre</p> <p>Fin 2021 début 2022 : Début des travaux</p> <p>Automne 2022 : Fin des travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Réalisation des travaux</p> <p>Fréquentation des équipements</p>

## Fiche-action

### Rénovation énergétique de l'école Commune de Montgibaud

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Terres d'épanouissement
<b>Action n°</b>	2 – Favoriser l'accès aux services (via une rénovation énergétique)
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>COMMUNE DE MONTGIBAUD</b> 15, place des Tilleuls 19 210 MONTGIBAUD Tél. : 05.55.73.43.02 / commune-de-montgibaud@orange.fr
<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation du bâtiment communal accueillant l'école de la commune (classe des CE2, CM1 et CM2 soit 28 élèves à la rentrée 2021/2022) et, particulièrement, d'un espace dédié aux activités périscolaires et aux personnels. Ce projet de réhabilitation comprend des travaux d'isolation, de plancher béton, de chauffage (changement de la chaudière fuel par PAC), de remise aux normes électriques, de peinture/plâtrerie, de plomberie et une mise en accessibilité générale du bâtiment (accès PMR extérieur et sanitaire adapté).
<b>Partenaires</b>	Une pré-étude a été réalisée par Corrèze Ingénierie. La maîtrise d'œuvre a été confiée à M. MONTZAMIR. Ce projet est acquis, il a été décidé en conseil municipal et la procédure de consultation a été lancée.
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total du projet : 140 000 € HT Ce montant correspond à l'estimatif des lots de travaux + frais de maîtrise d'œuvre.
<b>Plan de financement</b>	Montant des travaux : 140 000 € HT - Conseil départemental de la Corrèze : 42 000 € (30 %) - Etat (DSIL – rénovation énergétique) : 42 000 € (30 %) <b>- Etat (DSIL – CRTE) : 28 000 € (20 %).</b> - Commune (emprunt) : 28 000 € (20 %).
<b>Calendrier</b>	- Appel d'offres en cours - Début des travaux : 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021 - Achèvement des travaux : fin 2022.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	- Gain énergétique calculé avant / après travaux, - Confort des usagers, - Accessibilité conforme aux normes PMR.

## Fiche-action

### **Rénovation Energétique des bâtiments communaux Commune de Saint-Sornin-Lavolps**

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Terres d'épanouissement
<b>Action n°</b>	2 – Favoriser l'accès aux services (via une rénovation énergétique)
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Mairie de ST SORNIN-LAVOLPS</b> 1 Grande Rue 19 230 SAINT-SORNIN-LAVOLPS Tél. : 05.55.73.32.61 / mairie.saintsornin@wanadoo.fr
<b>Description de l'action</b>	Rénovation énergétique des bâtiments publics de la commune visant à diminuer la consommation énergétique. Les travaux programmés concernent des travaux d'isolation des combles : mairie, bâtiment scolaire (école, restaurant scolaire) et une annexe du centre de loisirs : moulin des jeunes) ainsi que des investissements visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments communaux par des énergies renouvelables et le remplacement de chaudières. Un premier rapport d'évaluation énergétique a été réalisé pour le Moulin des Jeunes, les travaux retenus sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'une VMC double flux</li> <li>• Abaissement et isolation du plafond (<math>R = 5.75 \text{ m}^2.\text{K/W}</math>)</li> <li>• Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air.</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	Les études d'ingénierie (diagnostic, études préalables et suivi de chantier) liées au programme sont réalisées par le bureau d'études A2L. Le maître d'œuvre pour ces travaux sera retenu prochainement.
<b>Coût prévisionnel</b>	Diagnostic énergétique : 1 740 € HT Travaux : 200 000 € HT
<b>Plan de financement</b>	<b>Diagnostic énergétique des bâtiments communaux :</b> 1 740 € HT - Conseil Départemental : 1 392 € (80 %) - Commune : 348 € (20 %). <b>Travaux :</b> 200 000 € HT - Etat (DSIL - rénovation énergétique) : 60 000 € (30 %) - Conseil Départemental : 60 000 € (30 %) - Etat (DSIL - CRTE) : 23 000 € (11,5 %) - Commune : 57 000 € (28,5 %)
<b>Calendrier</b>	Année 2021 : Diagnostic énergétique Début annuelle 2022 : Etude préalable et appel d'offres Fin année 2022 : commencement des travaux : 1 <sup>ère</sup> tranche des travaux Année 2023 : 2 <sup>ième</sup> tranche des travaux.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	- Renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments communaux, - Réduire la consommation d'énergie d'au moins de 30 % : gain calculé comme l'écart entre la consommation estimée après travaux et la consommation actuelle.

## Fiche-action

### Création d'une crèche de 12 places Commune de Treignac

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Terres d'épanouissement
<b>Action n°</b>	2 – Retrouver une dynamique démographique (favoriser l'accès aux services)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Treignac
<b>Description de l'action</b>	<p>La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est en déficit de structure de garde d'enfants. Treignac dispose d'une Maison d'assurances maternelles (MAM) de 8 places créée en 2011 sous forme associative qui s'avère insuffisante face à la demande. Il n'y a que très peu d'assistantes maternelles et les parents, sauf à faire des trajets, n'ont pas de solutions pour la garde des jeunes enfants à proximité raisonnable de leur domicile.</p> <p>Du fait de la position centrale de Treignac sur la Communauté de communes et du fait de l'attractivité que peut générer une crèche sur le territoire pour de jeunes couples, Treignac, inscrite dans le programme Petite Ville de Demain, fait de cette action un axe structurant.</p> <p>En cœur de ville, Treignac dispose d'un bâtiment de 250 m<sup>2</sup> sur deux niveaux, susceptible d'être transformé en crèche d'une capacité d'accueil de 12 enfants.</p> <p>Il faut noter que la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Protection maternelle et infantile (PMI) et la Mutualité sociale agricole (MSA) sont associées au projet depuis le départ.</p> <p>Par ailleurs, il faut noter que ce projet permet également la restructuration d'un bâtiment ancien de belle facture situé sur une place publique et à côté d'un jardin d'enfants. L'amélioration énergétique de ce bâtiment sera au cœur du projet compte tenu de sa destination projetée.</p>
<b>Partenaires</b>	Partenaires techniques et financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF</li> <li>• PMI</li> <li>• MSA</li> <li>• Corrèze ingénierie (chiffrage du projet)</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Dépenses d'investissement estimées à 320 000 € HT (première estimation réalisée par Corrèze Ingénierie restant à affiner et qui semble sous-estimée).</p> <p>Dépenses de fonctionnement qui seront liées à la structure de la crèche. Une prestation de la CAF intervient dans le cadre du fonctionnement en PSU (prestation de service unique).</p>
<b>Plan de financement</b>	Dépense totale : 320 000 € HT <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF (Plan Rebond) – 270 000 € (soit 22 500 € par place créée si tous les critères sont réunis) ou 222 000 € (soit 18 500 € par place)</li> <li>• Etat (CRTE) – 50 000 €</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autofinancement – 64 000 € (20 % d'autofinancement minimum)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Avril à juillet 2021 : étude préalable des besoins, réunions, visite du bâtiment pour étudier la faisabilité technique avec les partenaires (CAF, PMI, MSA)</p> <p>Juillet 2021 : estimation chiffrée réalisée</p> <p>6 septembre 2021 : délibération du Conseil municipal et recherche d'un maître d'œuvre</p> <p>Octobre 2021 : dossier APS</p> <p>Décembre 2021 : dossier APD et dépôt du permis de construire</p> <p>Février 2022 : consultation des entreprises</p> <p>Mai 2022 : début des travaux</p> <p>Printemps 2023 : fin des travaux et ouverture de la crèche</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Réalisation des travaux</p> <p>Fréquentation de l'équipement</p>

## Fiche-action

### Aménagement de l'Etang de la Besse (tranche 1) Commune de Meilhards

<b>Orientation stratégique n°</b>	3 – Terres de découverte
<b>Action n°</b>	1 – Assurer la performance de l'existant (assurer la qualification et le positionnement des sites et des équipements)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Meilhards
<b>Description de l'action</b>	<p>La Mairie de Meilhards souhaite aménager l'Etang de la Besse en vue d'en faire un étang de pêche à destination des familles.</p> <p>Pour cela, au-delà de l'aménagement de l'étang pour la pêche, la Mairie souhaite mettre en place différents espaces et équipements afin de pouvoir proposer des activités pour l'ensemble de la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un bâtiment et une terrasse pour accueillir les visiteurs et proposer une offre de restauration rapide</li> <li>• Une aire de jeux pour enfants</li> <li>• Un terrain de pétanque et un théâtre de verdure</li> <li>• Un sentier pédestre pédagogique accessible PMR</li> <li>• Des hébergements (mobil-homes, lodges, habitat insolite)</li> <li>• Un espace d'accueil pour les camping-cars (4 places)</li> <li>• Une aire de bivouacs</li> <li>• Un parking (30 places) et une aire de services pour camping-cars</li> </ul> <p>En 2021, la Mairie souhaite engager trois actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement d'un espace camping-car avec une aire de service et une zone de stationnement</li> <li>• Aménagement d'un terrain de pétanque avec un théâtre de verdure</li> <li>• Aménagement d'un sentier pédestre</li> <li>• Aménagement d'un parking pour les visiteurs</li> </ul> <p>Il faut noter qu'il n'existe pas d'étang similaire localement, notamment parce que celui-ci sera public et disposera d'un panel d'équipements importants (les étangs situés à proximité sont ceux de Masseret-Lamongerie avec une activité baignade ou des étangs de pêche privés).</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maître d'œuvre (groupement comprenant le bureau d'études CTI 19, l'Office National des Forêts et une architecte)</li> <li>• Office de tourisme Terres de Corrèze</li> </ul> <p>La Fédération de pêche sera également associée au projet pour la mise en place d'activités liées à la pêche (stages de pêche à la moche, pêche nocturne, pêche insolite...).</p> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat (DETR et DSIL)</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	Dépenses d'investissement : 130 000 € HT

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement d'un espace camping-car avec une aire de service et une zone de stationnement – 30 500 € HT</li> <li>• Aménagement d'un parking – 33 000 € HT</li> <li>• Aménagement d'un terrain de pétanque avec théâtre de verdure et sentier pédestre – 43 200 € HT</li> <li>• Etude bâtiment d'accueil – 8 000 € HT</li> <li>• Maîtrise d'œuvre et imprévus – 15 300 € HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	Etat (DETR) – 39 000 € (30 %) Etat (DSIL) – 65 000 € (50 %) Autofinancement – 26 000 € (20 %)
<b>Calendrier</b>	Septembre 2021 : Consultation des entreprises et attribution des marchés Octobre 2021 : Démarrage des travaux 1 <sup>er</sup> trimestre 2022 : Fin des travaux
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Réalisation des travaux (espace camping-car, parking, terrain de pétanque avec théâtre de verdure et sentier pédestre) Fréquentation des équipements Retours des associations locales et des utilisateurs des équipements

## Fiche-action

### Rénovation du Camping de l'Enclose Commune de Tarnac

<b>Orientation stratégique n°</b>	3 – Terres de découverte
<b>Action n°</b>	1 – Assurer la performance de l'existant (assurer la qualification des actifs publics et parapublics pour maintenir et développer leur fonction territoriale)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Tarnac
<b>Description de l'action</b>	<p>Suite à la mise aux normes de l'étang municipal de Tarnac (étang de baignade et de pêche) réalisée en 2020-2021, la Mairie souhaite rénover le camping municipal de l'Enclose.</p> <p>Le camping de l'Enclose a été créé en 1979.  Il est ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre. Il propose 28 emplacements nus et peut accueillir jusqu'à 120 personnes. Il bénéficie du label hébergement pêche.  Il est situé en pleine forêt, au bord d'un plan d'eau d'un hectare. Durant l'été, la plage accueille les baigneurs et propose différentes activités nautiques en partenariat avec la Station Sport Nature de Haute Corrèze (canoë...).</p> <p>Le camping de l'Enclose est désormais vieillissant. Le dossier de classement deux étoiles, auquel il pourrait avoir droit, n'a pas été renouvelé.  Aussi, la Mairie souhaite rénover le camping par différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place d'un accès PMR pour le chalet d'accueil</li> <li>• Mise aux normes des bornes de raccordement électrique</li> <li>• Réfection de la toiture des sanitaires (fuites)</li> </ul>
<b>Partenaires</b>	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Atout France (label concerné pour le classement du camping)</li> </ul> <p>L'Office de tourisme Terres de Corrèze pourra également être associé à la démarche.</p> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de la Corrèze (12 303 € fléchés dans le Contrat de solidarité communal)</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Dépense totale : 61 516,15 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Chalet – 3 960 €</li> <li>• Dalle et Rampe – 2 158 €</li> <li>• Électricité Chalet – 1 356 €</li> <li>• Borne à jeton Camping-Car – 1 857 €</li> <li>• Toiture Sanitaire HS et « Poutre » - 27 832 €</li> <li>• Parking Entrée (100m<sup>2</sup>) – 10 540 €</li> <li>• Bornes électrique et Tableau – 4 751,39 €</li> <li>• Électricité autre – 1 085,96 €</li> <li>• Barrière entrée – 5 260 €</li> <li>• Lavabos – 1 021 € (dépense réalisée)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Coffre-Fort - 640,80 € (dépense réalisée)</li> <li>• Caisse enregistreuse – 200 € (dépense réalisée)</li> <li>• Terminal CB – 200 € (dépense réalisée)</li> <li>• 2 Etoiles – 654 €</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de la Corrèze – 12 303,23 € (20 %)</li> <li>• Etat (DSIL) – 8 100 € (13 %)</li> <li>• Autofinancement – 41 112,92 € (67 %)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>1<sup>er</sup> octobre 2021 : démarrage des travaux  Avril 2022 : fin des travaux</p> <p>Il faut noter que la Mairie a d'ores et déjà réuni trois devis comparatifs pour chaque poste de dépense.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Réalisation des travaux Fréquentation du camping, taux de remplissage des emplacements



PREFECTURE DE LA CORREZE

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION FINANCIERE ANNUELLE  
RELATIVE AU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE**

**ANNEE 2021**

ENTRE

L'Etat représenté par la Préfète Salima SAA,

D'une part,

ET

Le PETR Vézère-Auvézère représenté par son Président Jean-Jacques CAFFY

La Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour représentée par son Président Francis COMBY

La Communauté de communes du Pays d'Uzerche représentée par sa Présidente Catherine CHAMBRAS

La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources représentée par son Président Philippe JENTY

Le Conseil départemental de la Corrèze représenté par le Vice-Président et le Conseiller départemental du canton d'Uzerche Francis COMBY

Le PNR Millevaches en Limousin représenté par son Président Philippe BRUGERE

D'autre part,

**VU** le contrat de relance et de transition écologique du PETR Vézère-Auvézère signé le 12 juillet 2021,

**VU** la convention financière annuelle signée le 12 juillet 2021,

**VU** la validation du Comité syndical du PETR Vézère-Auvézère le 10 novembre 2021,

Les parties prenantes, porteurs du contrat de relance et de transition écologique, conviennent :

**ARTICLE 1 :**

Le tableau figurant à l'article 3 de la convention financière précitée listant les opérations financées en 2021 est modifié comme suit pour l'enveloppe du territoire Vézère-Auvézère :

<u>Orientation</u>	<u>Action</u>	<u>Maître d'ouvrage (MO)</u>	<u>Montant total</u>	<u>Part MO</u>	<u>Part Etat</u>	<u>Part autres financeurs</u>
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique de l'école maternelle	Commune d'Arnac-Pompadour	175 378 €	53 762,34 € (30,65 %)	16 388,86 € (9,34 %)	DETR 52 613,40 € (30 %) CD 52 613,40 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Création d'un sanitaire accessible aux PMR	Commune de Lacelle	25 000 €	15 000 € (60 %)	5 000 € (20 %)	CD 5 000 € (20 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique de l'école	Commune de Montgibaud	140 000 €	28 000 € (20 %)	28 000 € (20 %)	DSIL RE 42 000 € (30 %) CD 42 000 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Commune de Saint-Sornin-Lavolps	108 055,70 €	21 611,14 € (20%)	21 611,14 € (20 %)	DSIL RE 32 416,71 € (30 %) CD 32 416,71 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Création d'une crèche de 12 places	Commune de Treignac	320 000 €	64 000 € (20 %)	50 000 € (16 %)	CAF 206 000 € (64 %)
N°2 – Terres de développement	Création d'un bâtiment pour favoriser l'économie circulaire	Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources	19 609 €	3 342,80 € (20 %)	5 900 € (30 %)	DETR 4 773 € (24 %) CD 5 014,20 € (26 %)
N°3 – Terres de découverte	Aménagement de l'Etang de la Besse	Commune de Meilhards	130 000 €	26 000 € (20 %)	65 000 € (50 %)	DETR 39 000 € (30 %)
N°3 – Terres de découverte	Rénovation du camping de l'Enclose	Commune de Tarnac	61 516,15 €	41 112,92 € (67 %)	8 100 € (13 %)	CD 12 303,23 € (20 %)
<b>TOTAL</b>			<b>979 559 €</b>	<b>252 829,20 €</b>	<b>200 000 €</b>	<b>526 150,65 €</b>

## **ARTICLE 2 :**

Les autres dispositions de la convention financière précitée demeurent inchangées.

Fait à Tulle, le 15-12-2021

**La Préfète de la Corrèze**

Salima SAA

**Le Président du Conseil départemental**

Pascal COSTE

**Le Président du PETR Vézère-Auvézère**

Jean-Jacques CAFFY

**Le Président de la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour**

Francis COMBY

**La Présidente de la Communauté de communes du Pays d'Uzerche**

Catherine CHAMBRAS

**Le Président de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources**

Philippe JENTY

**Le Président du PNR Millevaches en Limousin**

Philippe BRUGERE

# Pôle d'Equilibre Territorial et Rural Vézère-Auvézère

## Projet de territoire 2021-2026



## **EDITORIAL DU PRESIDENT DU PETR VEZERE-AUVEZERE**

---

Créé en 2017, notre jeune PETR Vézère-Auvézère se compose de trois communautés de communes complémentaires – le Pays d’Uzerche, le Pays de Lubersac-Pompadour et Vézère-Monédières-Millesources – et compte 43 communes pour 23 000 habitants environs.

Suite à de premiers travaux menés sur la structuration touristique du territoire, notre PETR méritait de se doter d’un projet de territoire global, durable et partagé par l’ensemble de ses acteurs.

Grace au soutien de l’Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), le PETR a pu bénéficier de l’accompagnement de deux bureaux d’études qui ont permis de lancer une concertation des habitants du territoire et de formaliser le présent projet de territoire.

Ce projet présenté ci-après décrit le PETR comme étant à la fois :

- Une terre d’épanouissement du fait d’un cadre de vie privilégié,
- Une terre de développement du fait de ses activités économiques et agricoles,
- Une terre de découvertes du fait de ses richesses touristiques.

Il s’agira pour nous tous de conforter notre territoire dans cette position.

Enfin, je souhaite insister sur le fait que ce projet est issu d’une mobilisation conjointe des élus, des socio-professionnels, des partenaires institutionnels et des habitants, dynamique collective qu’il nous faudra poursuivre et renforcer durant les prochaines années au profit de notre beau territoire.

**Jean-Jacques CAFFY,  
Président du PETR Vézère-Auvézère**

## SOMMAIRE

---

<b>TERRES D'EPANOUISSSEMENT .....</b>	<b>5</b>
<b>1- Eléments de diagnostic .....</b>	<b>6</b>
Un enjeu d'attractivité pour retrouver une dynamique démographique.....	6
Une jeunesse en difficulté d'insertion à accompagner sur le territoire.....	11
Une offre de logement abordable mais à diversifier et à rénover pour attirer de nouveaux habitants .....	14
Une offre de santé et de solidarité qui se structure mais une démographie médicale qui continue de poser difficulté .....	17
Une offre complète d'équipements sportifs et culturels.....	20
Des mobilités tournées vers l'utilisation de la voiture.....	21
<b>2- Priorités stratégiques et projets 2020-2026 .....</b>	<b>22</b>
Retrouver une dynamique démographique.....	22
Accompagner la jeunesse sur le territoire .....	22
Adapter l'offre de logements .....	22
Consolider l'accès et l'offre de services de santé .....	23
<b>TERRES DE DEVELOPPEMENT .....</b>	<b>24</b>
<b>3- Eléments de diagnostic .....</b>	<b>25</b>
Un tissu économique marqué par un profil productif à l'ouest et des activités présentielle à l'est .....	25
Une agriculture qui structure le paysage du territoire mais qui est confrontée à un enjeu important de reprise des exploitations .....	30
Des interactions avec les territoires voisins mais pour une captation de revenus pendulaires limitée .....	32
Des initiatives en matière de transition écologique .....	33
<b>4- Priorités stratégiques et projets 2020-2026 .....</b>	<b>34</b>
Renforcer l'animation du tissu économique .....	34
Relever le challenge de la transmission – reprise .....	34
Inscrire le territoire dans la transition écologique .....	34
<b>TERRES DE DECOUVERTE .....</b>	<b>36</b>
<b>5- Eléments de diagnostic .....</b>	<b>37</b>
Des atouts naturels et patrimoniaux .....	37
Une offre de prestations de qualité à consolider .....	41
<b>6- Priorités stratégiques et projets 2021-2026 .....</b>	<b>46</b>
Assurer la performance de l'existant .....	46
Emerger touristiquement par un nombre choisi de développements et d'initiatives nouvelles .....	48
Mettre en place les conditions d'une animation pérenne de la dynamique des acteurs.....	49

## PRESENTATION DU TERRITOIRE DE PROJET

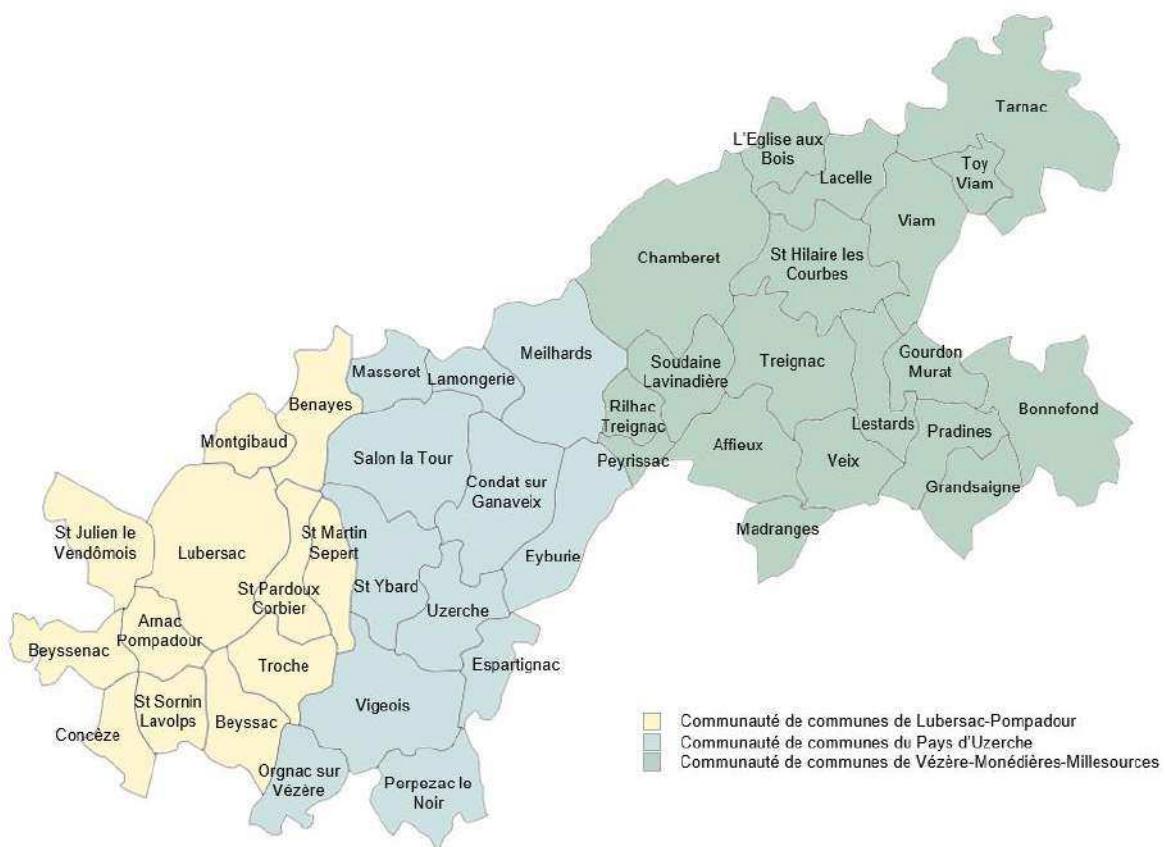
Le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Vézère-Auvézère est un territoire récent qui a été créé en mars 2017.

Il est situé en région Nouvelle-Aquitaine, dans le département de la Corrèze.

Il compte **43 communes** et regroupe **trois communautés de communes** : le **Pays de Lubersac-Pompadour**, le **Pays d'Uzerche** et **Vézère-Monédières-Millesources**.

Il s'étend sur une superficie de **1 097,78 km<sup>2</sup>** et compte **22 351 habitants** (2018).

Ce territoire de projet a été retenu comme périmètre de contractualisation dans le cadre de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique avec l'Etat.



## TROIS AXES STRATEGIQUES POUR LE PETR VEZERE-AUVEZERE



### TERRES D'EPANOUISSLEMENT

#### Priorités stratégiques

##### Retrouver une dynamique démographique

#### Enjeux

- ▶ Accueillir de nouveaux arrivants
- ▶ Renforcer l'attractivité résidentielle
- ▶ Développer l'offre de mobilité
- ▶ Favoriser l'accès aux services
- ▶ Proposer des solutions pour la petite enfance et l'enfance

##### Accompagner la jeunesse

- ▶ Encourager la formation des jeunes
- ▶ Engager des actions favorisant l'insertion et l'accès à l'emploi
- ▶ Favoriser la première embauche

##### Adapter l'offre de logements

- ▶ Adapter, diversifier et réhabiliter le parc
- ▶ Requalifier les logements vacants
- ▶ Améliorer la performance énergétique

##### Consolider l'accès et l'offre de services de santé

- ▶ Favoriser la coopération entre les maisons de santé
- ▶ Elaborer un système d'information médical commun aux structures existantes
- ▶ Poursuivre la densification du maillage de services de santé



### TERRES DE DEVELOPPEMENT

#### Priorités stratégiques

##### Renforcer l'animation du tissu économique

- ▶ Favoriser l'emploi des forces vives du territoire
- ▶ Renforcer l'offre d'accueil des entreprises
- ▶ Développer des lieux d'accueils polyvalents
- ▶ Valoriser les richesses agricoles

##### Relever le challenge de la transmission – reprise

- ▶ Accompagner la transmission des savoir-faire des entreprises

##### Inscrire le territoire dans la transition écologique

- ▶ Développer des modes de production et de consommation responsables
- ▶ Soutenir la performance énergétique
- ▶ Accompagner les initiatives locales



### TERRES DE DECOUVERTE

#### Priorités stratégiques

##### Assurer la performance de l'existant

#### Enjeux

- ▶ Assurer la qualification et le positionnement des sites et équipements
- ▶ Structurer l'attractivité sur les ailes de saison et sur les périodes de congés
- ▶ Structurer le positionnement haltes, tribus et regroupement
- ▶ Structurer le positionnement tourisme d'affaires
- ▶ Prendre appui sur les segments de niche autour de la déficience
- ▶ Développer une promotion et une mise en marché locale

##### Emerger touristiquement par quelques initiatives nouvelles

- ▶ Valoriser la dimension patrimoniale
- ▶ Qualifier l'écrin de séjour
- ▶ Structurer le capital terroir

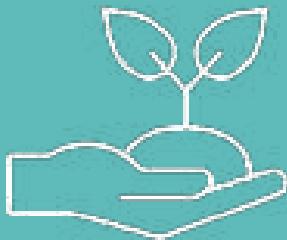
##### Animer la dynamique d'acteurs

- ▶ Assurer un portage collectif des labels
- ▶ Structurer des clubs d'acteurs et assurer une meilleure connaissance du territoire



# 1

## TERRES D'EPANOUISSLEMENT



### 4 priorités stratégiques pour 2026



#### Retrouver une dynamique démographique

- ✓ Accueillir de nouveaux arrivants
- ✓ Renforcer l'attractivité résidentielle
- ✓ Développer l'offre de mobilité
- ✓ Favoriser l'accès aux services (sport, culture, santé...)

#### Accompagner la jeunesse

- ✓ Encourager la formation des jeunes
- ✓ Engager des actions favorisant l'insertion et l'accès à l'emploi des femmes
- ✓ Favoriser la première embauche avec des contrats adaptés

#### Adapter l'offre de logements

- ▶ Adapter, diversifier et réhabiliter le parc de logements
- ▶ Requalifier les logements vacants
- ▶ Améliorer la performance énergétique

#### Consolider l'accès et l'offre de services de santé

- ▶ Favoriser la coordination inter maisons de santé pluri-disciplinaires
- ▶ Elaborer un système d'information médical commun aux différentes structures existantes
- ▶ Poursuivre la densification du maillage de services de santé



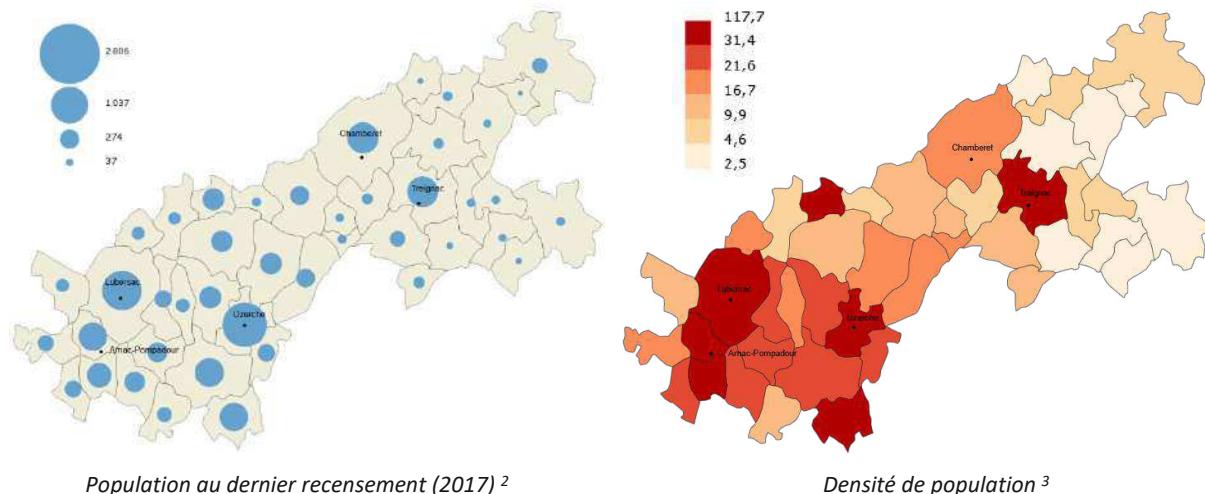
## 1- Eléments de diagnostic

### *Un enjeu d'attractivité pour retrouver une dynamique démographique*

#### ZOOM SUR LA DEMOGRAPHIE

En 2018, le territoire du PETR compte **22 351 habitants** avec une **densité moyenne de 22,9 habitants/km<sup>2</sup>** avant tout polarisée sur le sud du territoire et au nord sur les communes de Treignac et de Chamberet.

L'évolution démographique du territoire connaît aujourd'hui une stabilisation après une baisse continue depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle marquée entre 1901 et 2017 par une décroissance de sa population de 56,9%<sup>1</sup>, soit près de 33 points d'écart avec le département de la Corrèze sur la même période (-24,1%).



A l'échelle du territoire, le taux d'évolution annuel de la population reste quasi-nul (-0,15%) du fait d'un solde naturel négatif (-1,2% entre 2012 et 2017) que ne parvient pas à compenser le solde migratoire (+1,06% sur cette même période). Ce constat est partagé par les trois communautés de communes.

A l'échelle communale, la bascule entre solde naturel et solde migratoire parvient à se réaliser et des différences notables s'observent notamment pour 7 communes qui enregistrent des taux d'évolution positifs.

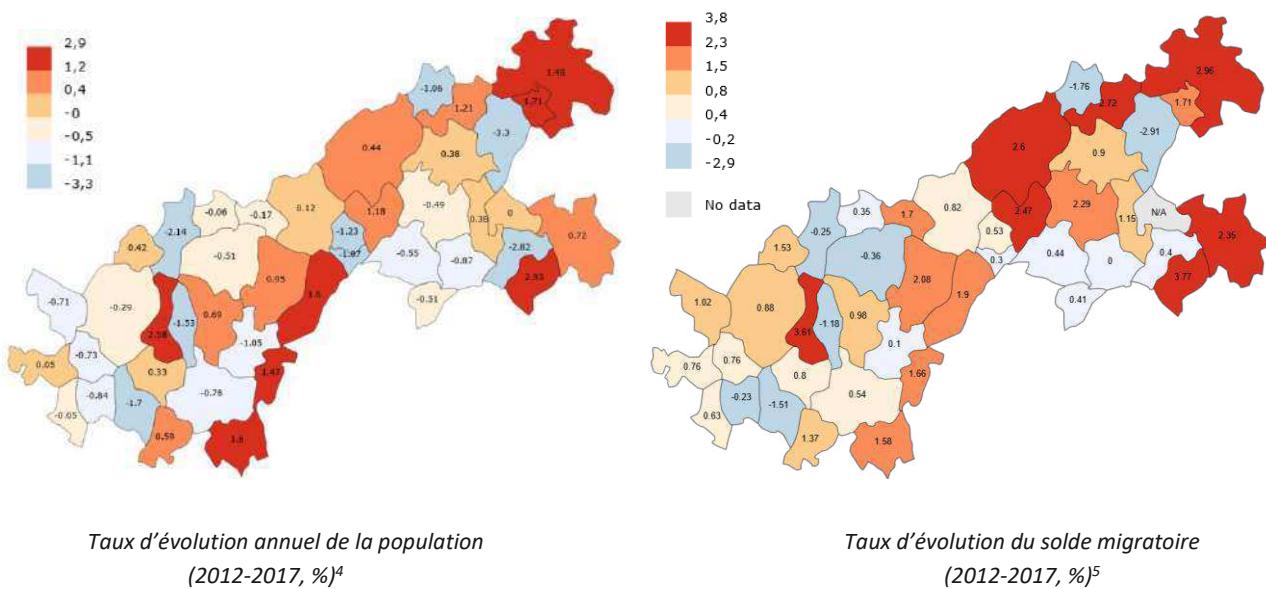
<sup>1</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 1901-2017. Source : Insee, RP 1876-2017. En 1901, le PETR comptait 51 918 habitants et le Département de Corrèze 318 329 habitants.

<sup>2</sup> Cartographie EY, 2021. Source : Insee, RP 1968-2017

<sup>3</sup> Cartographie EY, 2021. Source : Insee, RP 1968-2017

Les communes de Treignac et Chamberet observent une dynamique commune, entre 2012 et 2017, avec de forts taux de décroissance de leurs soldes naturels (-2,78% et -2,16% respectivement) mais de fortes croissances migratoires (+2,29% et +2,6%), permettant à Chamberet d'effectuer la bascule (+0,44% de taux d'évolution annuel de la population, Treignac affichant un taux à -0,49%).

Les communes d'Uzerche et de Lubersac observent la dynamique inverse, sur cette même période, avec de plus faibles décroissances de leurs soldes naturels (-1,15% et -1,17%) mais également de faibles taux de soldes migratoires (+0,1% et +0,88%), ne leur permettant pas de réaliser la bascule.



Malgré cette dynamique globale, le territoire a su rester continuellement attractif depuis 1975. Son solde migratoire de 1,06% (+210 habitants entre 2012 et 2017) tranche avec les taux départemental (0,47%) et régional (0,57%).

<sup>4</sup> Cartographie EY, 2021. Source : Insee, RP 1968-2017

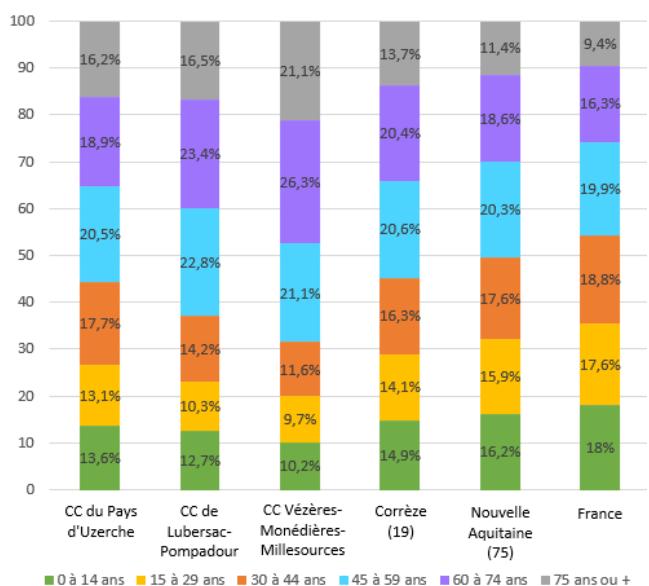
<sup>5</sup> Cartographie EY, 2021. Source : Insee, RP 1968-2017

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	Moyenne pour le PETR	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)	France
Densité (hab/km <sup>2</sup> )	29,1	29,8	9,9	22,9	41,2	70,9	105,1
Taux d'évolution annuel de la population entre 2012 et 2017	0,01%	-0,42%	-0,04%	-0,15%	0,02%	0,51%	0,39%
Dû au solde naturel	-0,75%	-0,97%	-1,88%	-1,2%	-0,45%	-0,06%	0,34%
Dû au solde migratoire	0,76%	0,56%	1,85%	1,06%	0,47%	0,57%	0,05%

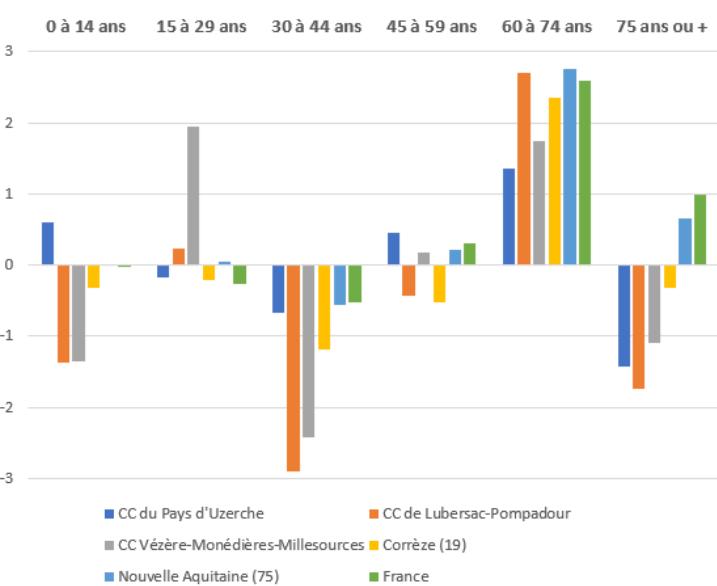
Evolution de la population (2017)<sup>6</sup>

## ZOOM SUR LA STRUCTURATION DE LA POPULATION

Le territoire se caractérise par une double structuration de sa population marquée par un vieillissement plus accentué que dans la moyenne des territoires ruraux et par une plus faible représentation des jeunes de moins de 20 ans. Cette situation est porteuse de risques sur le renouvellement de la population active.



Repartition de la population par tranches d'âges (2017)<sup>7</sup>



Evolution de la population par tranches d'âges (2012-2017, %)<sup>8</sup>

<sup>6</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2012-2017. Source : Insee, RP 1968-2017

<sup>7</sup> Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales, géographie au 01/01/2020.

<sup>8</sup> Ibid.

En effet, 16,3% de la population du territoire est âgée de moins de 20 ans (-8 points par rapport à la moyenne départementale) pour 39,5% de la population qui est âgée de plus de 60 ans (+5,4 points par rapport à la moyenne départementale). Près de la moitié de la population est retraitée en 2017 (41,2%).

L'évolution de la population entre 2012 et 2017 montre que :

- En matière de naissances et/ou d'arrivée de nouveaux habitants avec enfants, la situation est la plus critique pour les communautés de communes de Lubersac-Pompadour et Vézère-Monédières-Millesources qui enregistrent des taux d'évolution négatifs (respectivement -1,38% et -1,35%) ;
- La communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources affiche une évolution significative des 15-29 ans (+1,95%) pouvant s'expliquer soit par une installation de jeunes gens soit par une arrivée de familles avec enfants ;
- Les deux communautés de communes de Lubersac-Pompadour et Vézère-Monédières-Millesources enregistrent un taux certain de départ des 30-44 ans (-2,91% et -2,43% respectivement) ;
- La communauté de communes du Pays d'Uzerche attire les 45-59 ans (+0,45%) ;
- Le vieillissement de la population est une dynamique partagée par les 3 communautés de communes qui affichent des taux de mortalité supérieurs aux moyennes départementale (+5,2 points) et régionale (+7,7 point).

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	Moyenne pour le PETR	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)	France
Taux de natalité pour 1000 habitants	7,9	6,3	4,2	6,1	7,4	9,8	12,1
Taux de mortalité pour 1000 habitants	15,4	16,1	23	18,2	13	10,5	8,7

*Taux de natalité et taux de mortalité (2017)<sup>9</sup>*

## ZOOM SUR LES MENAGES

Le territoire du PETR regroupe **10 375 ménages**, dont la majeure partie vivent seuls (38,3%) ou en couples mais sans enfants (34,9%). Le territoire présente par ailleurs moins de familles avec enfants (19,2%) que les moyennes départementale (21,2%), régionale (22,8%) et métropolitaine (25,7%).

Les risques en matière de renouvellement de la population et d'isolement représentent un défi et une préoccupation du territoire, de surcroit face à la tendance au vieillissement de la population.

<sup>9</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2017. Source : Insee, RP 1968-2017

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	Moyenne pour le PETR	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)	France
Ménage d'une personne	35,6%	36,1%	39,6%	37,1%	38,3%	37,3%	36,4%
Dont femmes seules	19,7%	20,7%	20,2%	20,2%	22,1%	21,5%	20,7%
Dont hommes seuls	15,9%	15,4%	19,4%	16,9%	16,3%	15,8%	15,7%
Couples sans enfants	32,8%	35,6%	36,2%	34,9%	31,1%	29,2%	26,4%
Couples avec enfants	21,8%	21,5%	14,3%	19,2%	21,2%	22,8%	25,7%
Familles mono-parentales	7,2%	6,1%	7,3%	6,9%	7,6%	8,7%	9,4%

Composition des ménages (2017)<sup>10</sup>

## ZOOM SUR LA POPULATION ACTIVE

Un autre signe de fragilité se dessine autour de la **paupérisation de la population**. Si le Pays d'Uzerche s'inscrit dans la moyenne départementale avec un taux de pauvreté de 13,9%, en 2017, les taux atteignent 15% pour le Pays de Lubersac-Pompadour et 16,6% pour Vézère-Monédières-Millesources.

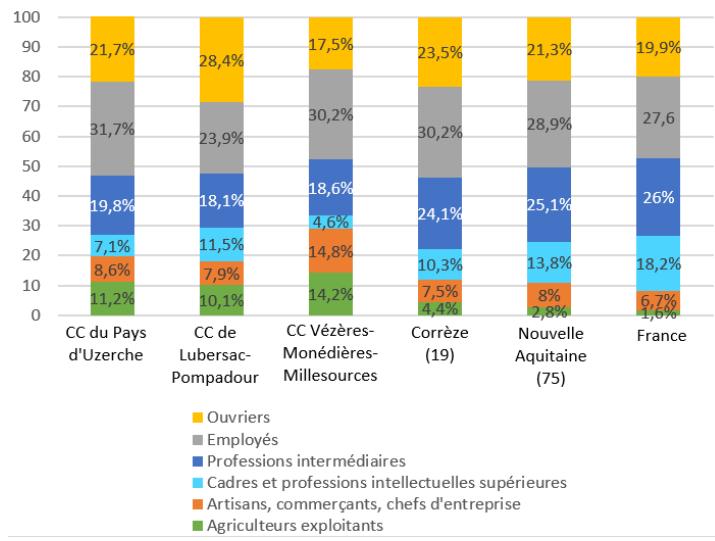
	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	Moyenne pour le PETR	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)	France
Actifs ayant un emploi	63,1%	67,6%	62,3%	64,3%	66%	64,2%	64,2%
Taux de chômage	6,7%	6,8%	7,5%	7%	8,2%	9,8%	9,9%
Taux de pauvreté	13,9%	15%	16,6%	15,2%	13,1%	13,6%	14,6%
Part des ménages fiscaux imposés	42,8%	42,3%	41,9%	42,3%	47,1%	48,4%	51,7%
Médiane du revenu	20 870	20 330	19 590	20 263	20 960	21 290	21 730

Indicateurs sur le revenu et le niveau de vie de la population active (2017-2018)<sup>11</sup>

<sup>10</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2017. Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2020

<sup>11</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2017. Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020 pour actifs ayant un emploi et taux de chômage ; Observatoire des territoires, ANCT, 2018. Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2021 pour taux de pauvreté, part des ménages fiscaux imposés et médiane du revenu

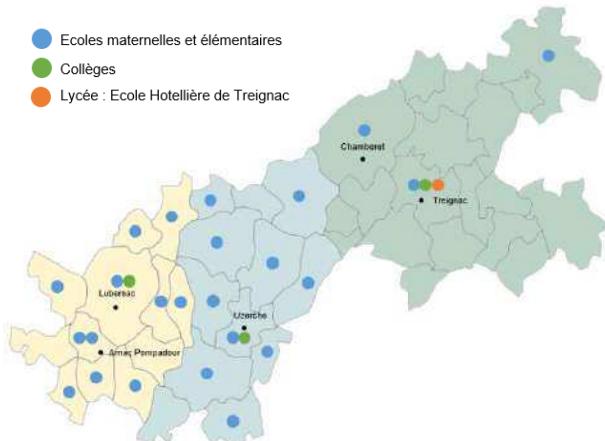
Au-delà de ces données statistiques, l'isolement et la précarité sociale constituent une problématique singulière qui peut revêtir plusieurs formes. Il peut s'agir d'un isolement résidentiel (personnes vivant seules dans leur logement et/ou dans un logement vétuste), conjugal (personnes sans conjoint mais ne vivant pas seules dans leur logement, par exemple familles monoparentales), social (faiblesse des contacts sociaux) ou médical (notamment dans le cas de pertes d'autonomie).



## Une jeunesse en difficulté d'insertion à accompagner sur le territoire

### ZOOM SUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

Le territoire compte 24 écoles maternelles et élémentaires, principalement réparties au sud, 3 collèges dans les communes de Lubersac, Uzerche et Treignac et une Ecole Hotelière dans la commune de Treignac.



*Localisation des écoles maternelles et élémentaires, collèges et Ecole Hotelière de Treignac (2020)<sup>13</sup>*

<sup>12</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2017. Source : Insee, RP2017 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

<sup>13</sup> Cartographie EY, 2021. Source : Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse - 2019-2020

## ZOOM SUR LES JEUNES AGES DE 15 A 24 ANS

A l'échelle du PETR, le taux de scolarisation<sup>14</sup> des 18-24 ans est inférieur aux moyennes départementale, régionale et métropolitaine. Ce taux s'explique par une entrée précoce dans le monde du travail et il reste à relativiser du fait de l'absence d'établissements dispensant des formations supérieures sur le territoire (l'INSEE décomptant les élèves selon leur domiciliation, ainsi un élève parti à Bordeaux réaliser ses études supérieures sera pris en compte dans les effectifs bordelais).

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	Moyenne pour le PETR	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)	France
Taux de scolarisation des 18-24 ans	22,6%	24,1%	34,2%	26,9%	42,2%	50,5%	52,6%
Femmes	28,3%	27,1%	40,7%	32,0%	42,2%	53,5%	55,7%
Hommes	18,5%	21,5%	28,2%	22,7%	42,2%	47,6%	49,6%

*Taux de solarisation des 18-24 ans et répartition selon le sexe (2017)<sup>15</sup>*

**De plus, les jeunes femmes âgées de 15-24 ans sont plus durement confrontées au chômage que les hommes** (avec 28,5% contre 20,5%, soit +8 points d'écart)<sup>16</sup>.

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	Moyenne pour le PETR	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)	France
Taux de chômage des 15-24 ans	27,1%	22,4%	23,1%	24,1%	22,4%	28,2%	28,5%
Femmes	32%	28,5%	21,5%	28,5%	25,6%	29,5%	28,9%
Hommes	22,2	16,3%	24,6%	20,5%	20,1%	27,1%	28,2%

*Taux de chômage des 15-24 ans et répartition selon le sexe (2017)<sup>17</sup>*

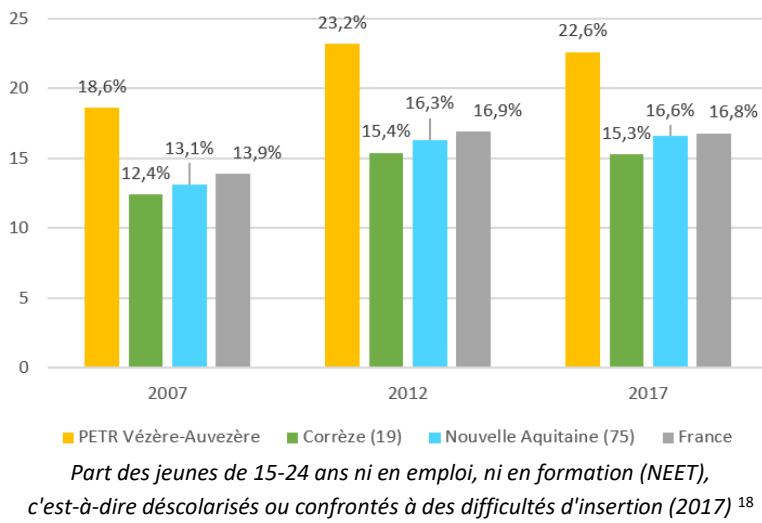
En conséquence, les problématiques d'insertion et de déscolarisation sont une réalité pour les jeunes du territoire âgés de 15 à 24 ans et représentent un enjeu d'accompagnement pour le PETR. 22,6% des jeunes de moins de 24 ans sont aujourd'hui confrontés à de telles situations.

<sup>14</sup> Selon la définition INSEE : « Le taux de scolarisation est le rapport entre le nombre d'élèves, d'étudiants et d'apprentis en formation initiale d'un âge déterminé, inscrits dans un établissement d'enseignement, et le nombre de jeunes de cet âge. »

<sup>15</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2017. Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020

<sup>16</sup> Ibid.

<sup>17</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2017. Source : Insee, RP2017 exploitation principale, géographie au 01/01/2020



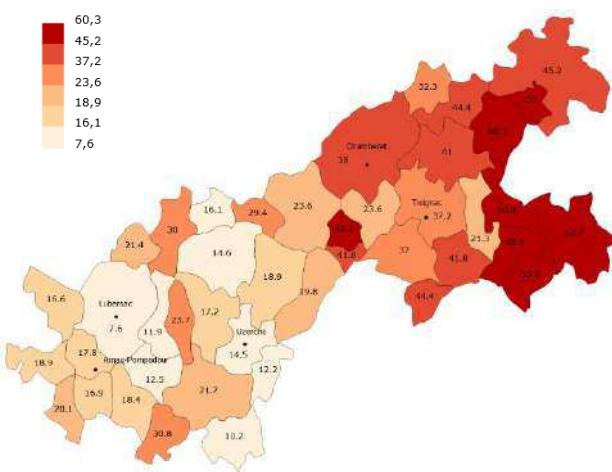
<sup>18</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2017. Source : Insee, RP2017

## *Une offre de logement abordable mais à diversifier et à rénover pour attirer de nouveaux habitants*

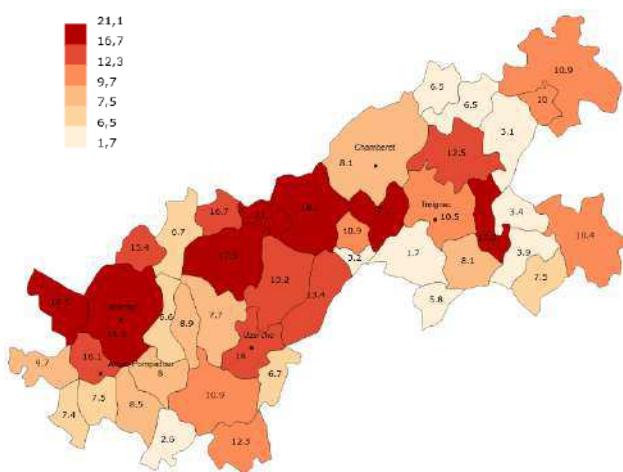
### ZOOM SUR LA STRUCTURE DU PARC DE LOGEMENTS

**Le territoire présente une forte proportion de résidences secondaires** (24,4%, soit +8,5 points par rapport à la moyenne départementale) concentrées principalement au nord du territoire et qui continue d'augmenter au sud du territoire, principalement sur les communes de Saint-Martin-Sepert (+17,61% entre 2012 et 2017), Saint-Sornin-Lavolps (+7,48%), Troche (+6,13%) et Benayes (+5,89%). A l'échelle du PETR, ce taux affiche néanmoins une stagnation (-1,4 %).

**La proportion de logements vacants (12%) est revenue au taux que le territoire avait connu en 1999, le plus haut depuis 1968<sup>19</sup>** et est supérieure aux moyennes départementale (+1,1 points) et régionale (+3,5 points). De plus, ce taux est en augmentation (+1,31% entre 2012 et 2017).



Part des résidences secondaires (2017, %)<sup>20</sup>



Part des logements vacants (2017, %)<sup>21</sup>

<sup>19</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2017. Source : Insee, RP 1968-2017

<sup>20</sup> Cartographie EY, 2021. Source : Insee, RP 1968-2017

<sup>21</sup> Cartographie EY, 2021. Source : Insee, RP 1968-2017

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	Moyenne pour le PETR	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)	France
Part des résidences principales et taux d'évolution	69% (+0,19%)	71,8% (+0,09%)	50,6% (+0,08%)	63,8% (+0,1%)	73,9% (+0,5%)	79,4% (+0,9%)	82,2% (+0,84%)
Part des résidences secondaires et taux d'évolution	17,4% (-1,03%)	15,1% (2,67%)	40,7% (-0,42%)	24,4% (-1,4%)	15,2% (+0,7%)	12,1% (+1,4%)	9,7% (+1,63%)
Part des logements vacants et taux d'évolution	13,6% (+2,41%)	13,1% (+0,64%)	8,7% (+0,88%)	11,8% (+1,31%)	10,9% (+0,1%)	8,5% (+2,4%)	8,2% (+2,67%)

*Part des résidences principales et secondaires et des locaux vacants et taux d'évolution (2017)<sup>22</sup>*

Le **parc de logements** présente par ailleurs une **vétusté certaine**. En 2021, **55,7%**<sup>23</sup> des **résidences principales du territoire** sont classifiées par l'AREC (Agence Régionale Energie Climat) comme des **passoires énergétiques** (DPE E, F et G).

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	Moyenne pour le PETR	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)
Résidences principales par DPE : A	28 (soit 0,6%)	19 (0,5%)	15 (0,6%)	62 (0,6%)	0,6% de son parc	2,9%
B	104 (2,5%)	99 (2,8%)	62 (2,5%)	265 (2,6%)	2,5%	6,1%
C	604 (14,4%)	526 (14,9%)	248 (10,1%)	1378 (13,5%)	9,4%	22%
D	1095 (26%)	1006 (28,4%)	714 (29,2%)	2815 (27,6%)	28,6%	35,3%
Passoires énergétiques (E, F et G)	2375 (56,5%)	1891 (53,4%)	1406 (57,5%)	5672 (55,7%)	58,9%	33,8%

*Diagnostic de performance énergétique des résidences principales (2021)<sup>24</sup>*

Enfin, le territoire offre une **faible proportion de logements locatifs privé** (15,5%).

<sup>22</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2017. Source Insee, RP 1968-2017

<sup>23</sup> Données issues du rapport de l'AREC Nouvelle-Aquitaine

<sup>24</sup> Données issues du rapport de l'AREC Nouvelle-Aquitaine

## ZOOM SUR LES OPERATIONS PROGRAMMEES D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH)

Plusieurs OPAH sont en cours sur le territoire. Les travaux engagés visent principalement à résoudre des problématiques de précarité énergétique et de perte d'autonomie des habitants.

	Pays d'Uzerche		Pays de Lubersac-Pompadour		Vézère-Monédières-Millesources
	2019	2020	2019	2020	
Dossiers engagés	30	30	35	19	
Catégorie de travaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 60% travaux de lutte contre la précarité énergétique</li> <li>• 34% autonomie</li> <li>• 6% logements indignes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 65% énergie</li> <li>• 34% autonomie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 52% agilité</li> <li>• 31% autonomie</li> <li>• 14% sérénité</li> <li>• 3% dégradation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 68% autonomie</li> <li>• 32% énergie</li> </ul>	Stratégie habitat en cours de définition

Bilan des OPAH 2019-2020 sur les Communautés de communes du PETR<sup>25</sup>

## ZOOM SUR LES CONSTRUCTIONS NEUVES

Entre 2017 et 2019, une **moyenne de 29 nouveaux logements par an** ont été construits sur le territoire.

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	PETR
Nouvelles constructions et autorisations de nouvelles constructions en 2019	15 (22)	10 (9)	5 (5)	30
2018	12 (12)	7 (11)	4 (4)	23
2017	26 (31)	8 (9)	1 (5)	35

Construction de logements (2017 à 2019)<sup>26</sup>

<sup>25</sup> Bilans 2019 et 2020 des OPAH sur les 3 communautés de communes

<sup>26</sup> Traitements DREAL Nouvelle-Aquitaine d'après SDES-Sit@del2

## **Une offre de santé et de solidarité qui se structure mais une démographie médicale qui continue de poser difficulté**

### **ZOOM SUR LES SERVICES DE PREMIERS RECOURS**

**L'inégal maillage de l'offre de santé constitue un point de vigilance pour le territoire.** Le PETR enregistre près de 4 consultations par habitant par an en 2018, une demande à laquelle l'offre de santé ne permet pas de répondre à mesure que l'on progresse vers le nord et le nord-est du territoire.

Plus de 16% des habitants de la Communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources se trouvent éloignés à plus de 20 minutes d'au moins un service de santé<sup>27</sup> en 2020.

A l'échelle du territoire, **24,5% des habitants résident à plus de 7 minutes des services de santé essentiels** (soit +9,4% par rapport à la moyenne départementale +15,9% par rapport à la moyenne régionale).

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	Moyenne pour le PETR	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)	France
Part de la population éloignée à +7mn des services essentiels	28,2%	13,4%	32,1%	24,5%	14,6%	8,1%	5,4%

*Eloignement de la population des services de santé (2020)<sup>28</sup>*

La tendance au **vieillissement de la population** du territoire alimente un **besoin croissant en infrastructures et services dédiés** ainsi qu'une **prise en charge spécifique des personnes âgées, dépendantes, en ALD (affection longue durée) et fragilisées<sup>29</sup>**.

**Pour répondre à ces besoins, le territoire a su renforcer sa densité en médecins généralistes** (22 praticiens en 2019) **et infirmiers libéraux** (62 pour la même année) grâce à la présence de **maisons de santé pluridisciplinaires et maisons médicales privées**. La Communauté de communes du Pays d'Uzerche compte deux maisons médicales situées à Uzerche et à Masseret, la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour compte deux maisons de santé pluridisciplinaire à Lubersac et Arnac-Pompadour et la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources compte deux maisons de santé pluridisciplinaire à Treignac et à Chamberet<sup>30</sup>.

Toutefois, **en 2020, le territoire compte moins de 1 médecin pour 1000 habitants**, contre 3,1 en moyenne en France.

<sup>27</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2020. Source : Insee, Base Permanente des Equipements (BPE) - Recensement de la population 2015 exploitation principale, Distancier Metric.

<sup>28</sup> Données issues du Service d'information géographique de la région Aquitaine. Source : traitements DREAL Nouvelle-Aquitaine d'après Insee-BPE

<sup>29</sup> Constat des études des 3 communautés de communes sur l'offre de soin, 2017

<sup>30</sup> Ibid.

Pour répondre aux besoins spécifiques des personnes âgées, le territoire compte plusieurs **services d'aides et instances de coordination de l'autonomie** offrant des bouquets de services pour le maintien à domicile à Vigeois, Treignac, Uzerche et Lubersac ainsi que des réseaux de solidarité et clubs dédiés tels que « Les Voisineurs » en Pays d'Uzerche.

Enfin, l'**éloignement des services hospitaliers** pour un territoire où la mobilité est complexe constitue un enjeu supplémentaire. Le territoire ne dispose ni de services d'urgence, ni de maternité<sup>31</sup> ce qui conduit les habitants à se rendre aux centres hospitaliers de Limoges<sup>32</sup>, de Brive ou de Tulle.

## ZOOM SUR LA DENSITE DE PHARMACIES

Le **réseau de pharmacies est supérieur à la moyenne départementale et nationale** avec 10 pharmacies décomptées pour l'ensemble du PETR, soit une pharmacie pour 2235 habitants. Selon l'Ordre des pharmacies, on décompte 2406 habitants par pharmacie sur le département de Corrèze en 2021 et une moyenne nationale de 2895, pour cette même année<sup>33</sup>.

## ZOOM SUR LES PRATICIENS SPECIALISTES

La **densité de praticiens spécialistes constitue un point de vigilance accru**. En 2020, le territoire ne compte ni cardiologues, ni dermatologues, gastro-entérologie, psychiatre, oto-rhino-laryngologue, pédiatre, pneumologue ou encore ergothérapeute et compte seulement 2 ophtalmologues et 9 chirurgiens-dentistes<sup>34</sup>.

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources
Médecins généralistes	10	7	5
Infirmiers	32	20	10
Sages-femmes	2	0	0
Chirurgiens-dentistes	3	5	1
Gynécologues	0	0	2
Ophtalmologues	0	1	1
Cardiologues	0	0	0
Psychiatres	0	0	0
Pédiatres	0	0	0
Dermatologues	0	0	0
Pneumologues	0	0	0
Radiologues	0	0	0
Gastro-entérologues	0	0	0

Nombre de praticiens spécialistes (2017)<sup>35</sup>

<sup>31</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2020. Source : Base Permanente des équipements de l'INSEE en matière de santé, 2020

<sup>32</sup> Selon l'étude sur l'offre de soin de premier recours rédigé par l'ORS du Limousin, 2017

<sup>33</sup> Données du site internet de l'Ordre des pharmaciens : <http://www.ordre.pharmacien.fr/Les-pharmacien/Secteurs-d-activite/Officine/Cartes-departementales-Officine/Donnees-departementales#>

<sup>34</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2020. Base Permanente des équipements de l'INSEE des professions médicales et paramédicales, 2020

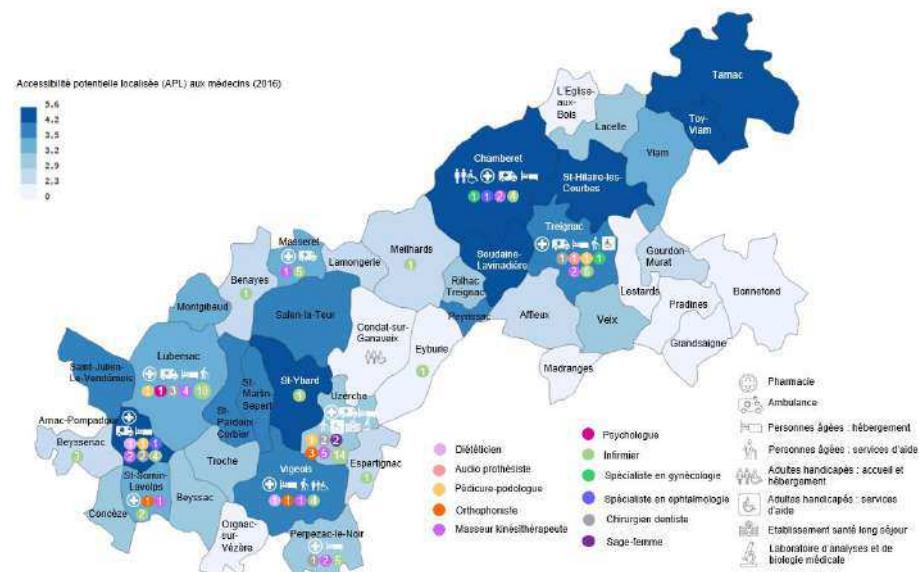
<sup>35</sup> Insee, Base permanente des équipements 2019, Recensement de la population 2017

## ZOOM SUR LE HANDICAP

Les communes d'Uzerche et Treignac fournissent des services d'aide aux adultes handicapés et les communes de Condat-sur-Ganaveix (foyer de vie de Faugeras), Chamberet (structure « AVEHC ») et Lubersac (foyer d'hébergement « EPDA Le Glandier ») offrent des structures permettant leur accueil et hébergement.

### La structure associative « AVEHC » de la commune de Chamberet offre 5 services adaptés :

- Un EPHAD de 86 lits
- Une Maison d'Accueil Spécialisée accueillant 37 résidents
- Un Foyer de vie accueillant 29 résidents en internat, 1 résident en accueil temporaire et 1 résident en accueil de jour
- Une Entreprise Adaptée qui compte actuellement 27 travailleurs handicapés
- Et une cuisine centrale employant 9 salariés



Cartographie du maillage d'offre de santé (2019)<sup>36 37</sup>

<sup>36</sup> Cartographie EY, 2021. Source : agrégation de 3 bases de données de la Base Permanente des équipements de l'INSEE : santé, action sociale, et, professions médicales et paramédicales. Source pour l'indicateur de l'accessibilité potentielle localisée (APL) : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations par sexe et âge 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES.

<sup>37</sup> Selon la définition de la DREES : « Calculé à l'échelle communale, l'API met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'API tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. [...] L'indicateur est calculé en nombre de consultations/visites accessibles par habitant standardisé.». Ainsi, dans la commune d'Eyburie, les habitants ont accès en moyenne à 0 consultation de médecin généraliste par an, à St Ybard à 5,6 consultations.

## *Une offre complète d'équipements sportifs et culturels*

### ZOOM SUR LES EQUIPEMENTS SPORTIFS

**On dénombre plus de 101<sup>38</sup> équipements sportifs sur le territoire** parmi lesquels 4 piscines, 24 boulodromes, 19 tennis, 7 centres équestre, 2 terrains de golf, 21 salles de sport et de remise en forme, 10 gymnases...

Ces équipements sont essentiellement concentrés dans les 2 communautés de communes du sud du PETR.

Le territoire dispose d'une moyenne de **22,3 licenciés sportifs pour 100 habitants**, un taux inférieur aux moyennes départementale et régionale. A l'échelle du territoire, ce taux connaît en outre des disparités importantes selon la communauté de communes concernée, ainsi la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour présente le plus haut taux de licenciés sportifs avec 26,4 licenciés pour 100 habitants.

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	Moyenne pour le PETR	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)	France
Nombre de licenciés sportifs pour 100 habitants	21,6	26,4	16,2	22,3	26,8	24,7	22,3

*Nombre de licenciés sportifs (2019)<sup>39</sup>*

### ZOOM SUR LA VIE CULTURELLE

Le territoire du PETR offre à ses habitants une école de musique dans la Communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources, un cinéma et l'Auditorium Sophie Dessus pouvant accueillir jusqu'à 331 spectateurs dans la Communauté de communes du Pays d'Uzerche et le Centre Culturel « La Conserverie » sur la Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour.

Les structures d'accès à lecture sont également présentes sur l'ensemble du territoire avec plusieurs médiathèques et 16 bibliothèques.

<sup>38</sup> Données agrégées pour les communes du PETR depuis la Base Permanente des Equipements de l'INSEE, 2019

<sup>39</sup> Observatoire des Territoires, ANCT, 2019. Source : Recensement des licences et clubs sportifs / Injep - Meos

## ***Des mobilités tournées vers l'utilisation de la voiture***

**Situé à environ 30 minutes des aires urbaines de Limoges au nord et de Brive-la-Gaillarde au sud, le territoire est également proche des aires urbaines de Tulle à l'est et de Périgueux à l'ouest.**

Le territoire est traversé du nord au sud par **l'autoroute A20** qui relie Paris à Toulouse et se situe à proximité de **l'autoroute A89** qui relie Bordeaux à Clermont-Ferrand et à Lyon.

Toutefois, ces 2 axes de communication irriguent l'ouest du territoire et l'est pâtit d'un manque d'accès direct, pouvant se traduire par un sentiment d'enclavement.

Le PETR Vézère-Auvezère comprend également 6 gares : Uzerche, Pompadour, Lacelle, Vigeois, Lubersac et Masseret. Il est traversé par la ligne SNCF POLT reliant les villes de Paris-Orléans-Limoges-Toulouse avec une desserte directe par Uzerche.

Il est par ailleurs situé à moins d'une heure des aéroports de Brive-la-Gaillarde et de Limoges.

**Pour les trajets du domicile au travail, la voiture reste le moyen de déplacement privilégié** avec une moyenne de 80% des déplacements avec ce moyen de locomotion sur l'ensemble du territoire ; une utilisation qui s'est principalement intensifiée entre 2012 et 2017 dans la Communauté de communes du Pays d'Uzerche (+3,3%). L'utilisation des deux roues et des transports en commun reste très marginale avec des taux moyens de 0,9% et 1,1%.

**L'enjeu d'accessibilité** est primordial dans la capacité du territoire à fournir à ses habitants les moyens de palier la perte d'autonomie, sortir de la dépendance à la voiture, d'accueillir de nouveaux arrivants et des flux touristiques.

## **2- Priorités stratégiques et projets 2020-2026**

### ***Retrouver une dynamique démographique***

Le constat aujourd’hui posé d’une déprise démographique doublée d’un vieillissement accru de la population alerte sur le besoin de retrouver une dynamique démographique.

Cette priorité stratégique se décline en plusieurs enjeux :

- Accueillir de nouveaux arrivants, notamment qualifiés pour dynamiser et renouveler la main d’œuvre du territoire
- Renforcer l’attractivité résidentielle
- Développer l’offre de mobilité (mode doux, mobilité électrique, covoiturage, ...)
- Favoriser l’accès aux services
- Proposer des solutions pour la petite enfance et l’enfance

### ***Accompagner la jeunesse sur le territoire***

Pour accompagner les forces vives du territoire depuis leurs choix de formation jusqu’à leur premier emploi et éviter les situations de précarité, il s’agit de :

- Encourager la formation des jeunes
- Engager des actions favorisant l’insertion et l’accès à l’emploi, notamment les plus jeunes
- Favoriser la première embauche avec des contrats adaptés sur le territoire

### ***Adapter l’offre de logements***

L’offre de logements constitue un point central pour favoriser les parcours résidentiels des jeunes et des anciens et permettre aux familles de s’installer définitivement sur place. Il s’agit de :

- Adapter, diversifier et réhabiliter le parc de logements
  - Proposer des produits immobiliers en centre-ville et centre-bourg financièrement attractifs pour des primo-accessions et des secondes accessions
  - Adapter les logements au vieillissement et au handicap
  - Conduire des actions de réhabilitation de l’habitat privé prioritairement en cœur de bourg
  - Promouvoir des actions de réhabilitation respectueuses de l’identité patrimoniale
  - Favoriser la production de logements locatifs
- Requalifier et remettre sur le marché le parc de logements vacants
- Agir sur la performance énergétique
  - Aider les propriétaires modestes à remettre aux normes leurs logements
  - Favoriser la rénovation de logements locatifs
  - Améliorer la performance énergétique des logements anciens

## **Consolider l'accès et l'offre de services de santé**

L'accès de tous à des soins de qualité est une priorité pour le développement du territoire. Le vieillissement démographique et ses conséquences en termes de progression des maladies chroniques et de perte d'autonomie impactent particulièrement le territoire. Le défi du territoire est celui de l'accès aux services de santé qui doit être consolidé et renforcé afin de garantir à tous un accès à des soins et à des accompagnements de qualité.

Pour cela, il s'agit de :

- Etablir une organisation de la continuité des soins à l'échelle du territoire en favorisant la coopération entre les maisons de santé pluridisciplinaires
- Elaborer un système d'information médical commun aux différentes structures existantes
- Poursuivre la densification du maillage de services de santé

## **Synthèse des projets**

### **Fiches-actions 2021 :**

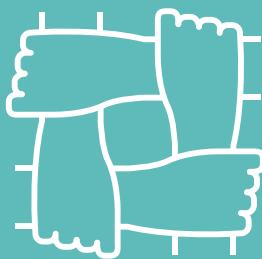
- ▶ Création d'une aire de loisirs – Commune d'Affieux
- ▶ Rénovation énergétique de l'école maternelle – Commune d'Arnac-Pompadour
- ▶ Aménagement de l'espace public via la création d'un sanitaire accessible aux PMR – Commune de Lacelle
- ▶ Rénovation énergétique de l'école – Commune de Montgibaud
- ▶ Rénovation énergétique des bâtiments communaux – Commune de Saint-Sornin-Lavolps
- ▶ Crédit d'une crèche de 12 places – Commune de Treignac

### **Fiches-projections :**

- ▶ Rénovation énergétique de logements et raccordement au réseau de chaleur de la chaufferie bois – Commune de Chamberet
- ▶ Rénovation du bâtiment Duvert – Commune de Masseret
- ▶ Crédit d'un complexe sportif et d'un parcours de santé – Commune de Salon-la-Tour
- ▶ Rénovation énergétique du gymnase Micheline Buisson – Commune d'Uzerche
- ▶ Développement de la mobilité alternative à la voiture – Communauté de communes du Pays d'Uzerche
- ▶ Crédit d'un réseau de microcrèches – Communauté de communes du Pays d'Uzerche

# 2

## TERRES DE DEVELOPPEMENT



### 3 priorités stratégiques pour 2026



#### Renforcer l'animation du tissu économique

- ▶ Favoriser l'emploi des forces vives du territoire
- ▶ Renforcer l'offre d'accueil des entreprises
- ▶ Développer des lieux d'accueils polyvalents
- ▶ Valoriser les richesses agricoles



#### Relever le challenge de la transmission – reprise

- ▶ Accompagner la transmission des savoir-faire des entreprises



#### Inscrire le territoire dans la transition écologique

- ▶ Développer des modes de production et de consommation responsable
- ▶ Soutenir la performance énergétique
- ▶ Accompagner les initiatives locales



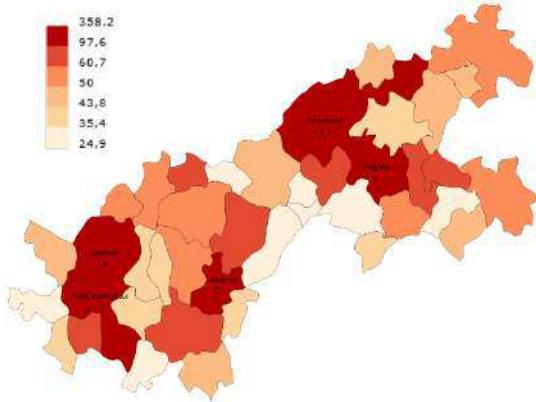
### 3- Eléments de diagnostic

#### *Un tissu économique marqué par un profil productif à l'ouest et des activités présentes à l'est*

##### ZOOM SUR LE TISSU D'ENTREPRISES

Le territoire du PETR compte **1408 entreprises** en 2019<sup>40</sup> et **4 pôles qui concentrent la plupart des emplois** :

- Uzerche avec un indice de concentration de l'emploi de 196,3 pour 100 actifs<sup>41</sup>
- Lubersac (131,6)
- Arnac-Pompadour (358,2)
- Chamberet (126,1) et Treignac (149,2)



Comme la plupart des territoires ruraux, **le tissu économique du PETR s'appuie essentiellement sur un réseau de petits établissements de moins de 50 salariés** qui constituent **96,5% des établissements actifs et 60% de l'emploi salarié du territoire**.

Le territoire comprend toutefois **plusieurs établissements de taille importante (50 salariés et plus)** dans une proportion plus importante que les autres territoires ruraux néo-aquitains. **Ces établissements offrent 40% de l'emploi salarié du territoire<sup>43</sup>. Appuyés par la présence de 5 établissements<sup>44</sup> de plus de 100 salariés**, on dénombre 8344 emplois au lieu de travail<sup>45</sup> en 2017 à l'échelle du territoire<sup>46</sup>.

<sup>40</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2019. Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene)

<sup>41</sup> Selon la définition de l'INSEE : « L'indice de concentration de l'emploi mesure le rapport entre le nombre d'emplois total proposés sur un territoire et le nombre d'actifs occupés (actifs en emploi) qui y résident. Cet indicateur permet d'apprécier la fonction de pôle d'emploi ou la fonction résidentielle d'un espace. Si cet indice est supérieur à 100 alors le nombre d'emplois proposés localement est plus important que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Dans ce cas, le territoire considéré occupe une fonction de pôle d'emploi. »

<sup>42</sup> Cartographie EY, 2021. Source : Insee, RP 1975-2017

<sup>43</sup> INSEE, Clap 2014, Champ complet hors agriculture et Défense ; exploitation Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

<sup>44</sup> Selon la définition de l'INSEE : « Une entreprise est constituée d'autant d'établissements qu'il y a de lieux différents où elle exerce son activité. »

<sup>45</sup> Selon la définition de l'INSEE : « Les personnes employées au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé dans la commune de "lieu de travail" »

<sup>46</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2017. Source : Insee, RP 1975-2017

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	PETR
Taille des établissements par effectif : total	1320	1212	881	3413
De 0 à 50 salariés	1311	1206	877	3394
De 50 à 99 salariés	8	2	4	14
De 100 à 199 salariés	1	3	0	4
De 200 à 499 salariés	0	1	0	1

*Taille des établissements et effectifs (2016)<sup>47</sup>*

A l'ouest, les sièges de **3 grandes entreprises** rayonnent à l'échelle nationale et internationale et constituent le socle productif du territoire avec une coloration marquée autour de la fabrication d'équipements électriques et de l'industrie agro-alimentaire :

- **SICAME**, Société Industrielle de Construction d'Appareils et de Matériels Electriques, à Arnac-Pompadour avec près de 450 salariés ;
- **Mécatraction**, fabriquant des connexions électriques industrielles, à Arnac-Pompadour avec un peu moins de 200 salariés ;
- **Valade**, entreprise de transformation et conservation de fruits, à Lubersac avec un peu moins de 200 salariés.

Si ces entreprises sont **pourvoyeuses d'emplois** et constituent un vecteur de développement économique, elles peuvent également constituer un **risque en cas de conjoncture économique défavorable**.

## ZOOM SUR L'EMPLOI

A l'échelle du PETR, le tissu économique est principalement porté par **les emplois dans le tertiaire avec 63,7% des emplois**.

Au sud, la Communauté de communes de Lubersac-Pompadour présente un tissu économique attractif, pourvoyeur d'emplois et équilibré avec 23,6% de ses emplois dans l'industrie, 28,3% dans le commerce, transports et services divers, 28,2% dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale et enfin, 13,6% dans l'agriculture.

Avec 1212 établissements sur les 3413 que comptent que le PETR, la communauté de communes concentre 35,5% des établissements du territoire<sup>48</sup>.

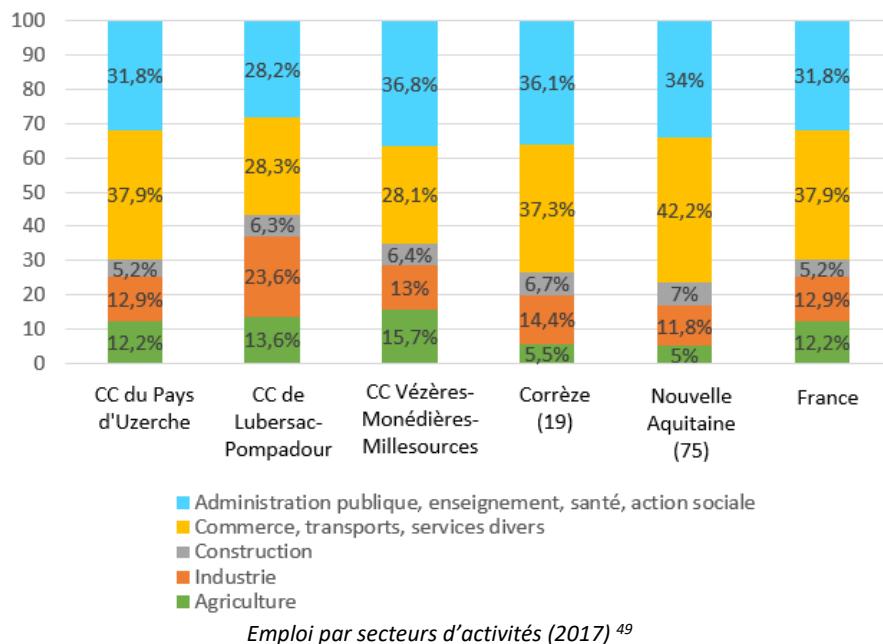
A l'est, la communauté de communes du Pays d'Uzerche dispose d'un tissu économique polarisé autour du commerce, des transports et services divers (37,9%) et de l'administration publique,

<sup>47</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2016. Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene), 2011-2016

<sup>48</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2016. Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE-Sirene), 2011-2016

enseignement, santé et action sociale (31,8%). La communauté de communes accueille 1320 établissements, soit 38,7% des établissements du territoire.

Au nord, la communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources présente le plus fort taux d'emploi dans l'agriculture du PETR avec 15,7% de ses emplois ainsi que le plus fort taux d'emploi dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (36,8%). La communauté de communes compte 881 établissements soit 25,8% des établissements du territoire.



Le territoire rencontre une réelle difficulté de mise en adéquation entre les compétences des personnes à la recherche d'un emploi et les besoins de recrutement des entreprises.

Par ailleurs, le vieillissement des artisans, commerçants et chefs d'entreprises, comme celui des cadres, alerte sur le besoin d'actifs qualifiés et d'une transmission des savoir-faire des entreprises aux jeunes du territoire.

## ZOOM SUR LES SPHERES PRODUCTIVE ET PRESENTIELLE

En 40 ans, les capacités productives<sup>50</sup> concurrentielles historiquement fortes se sont largement réduites. Les emplois de cette sphère ont chuté de 44,5% entre 1975 et 2013.

<sup>49</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2017. Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020

<sup>50</sup> Selon la définition de l'INSEE : « Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes. Les activités productives sont déterminées par différence. Il s'agit des activités qui produisent des biens majoritairement consommés hors de la zone et des activités de services tournées principalement vers les entreprises correspondantes. »

	Pays d'Uzerche	Pays de Lubersac-Pompadour	Vézère-Monédières-Millesources	Moyenne pour le PETR	Corrèze (19)	Nouvelle-Aquitaine (75)	France
Postes salariés dans la sphère productive <sup>51</sup>	27%	49,8%	17,6%	31,5%	31,2%	31%	34,8%
Dont domaine public	0%	0%	0%	0%	0,5%	0,5%	0,6%
Sphère présente	73%	50,2%	82,4%	68,5%	68,8%	69%	65,2%
Dont domaine public	34,4%	23,5%	25,1%	27,7%	26,3%	27,2%	22,7%

**Sur la communauté de communes de Lubersac-Pompadour, l'économie productive présente un taux élevé, supérieur aux moyenne départementale (+18,2 points), régionale (+18,8 points) et métropolitaine (+15 points) démontrant une économie ouverte à la concurrence internationale, servant des besoins au-delà de sa zone.**

**Le recul général de la part de la sphère productive au profit de la sphère présente** s'explique, pour une part, par le bond des emplois présentiels (+54,2%). Aujourd'hui, le tissu économique est principalement porté par la sphère présente. Cette économie correspond à une demande locale et à des activités nécessitant une proximité forte avec la population.

## ZOOM SUR LES CREATIONS D'ENTREPRISES

Le territoire connaît un **taux de création d'entreprises dynamique de près de 12%** (155 entreprises créées en 2019). Ce taux est continuellement positif depuis 2006<sup>52</sup>.

## ZOOM SUR LES ZONES D'ACTIVITES

Le territoire dispose de 12 zones d'activités :

- 6 réparties dans la communauté de communes du Pays d'Uzerche, toutes situées le long de l'autoroute A20 pour une surface totale de 80 hectares (Beausoleil, Pâtureau, Gane Lachaud, Mas du Puy, Tous Vents et Porte du midi)
- 3 réparties dans la communauté de communes de Lubersac-Pompadour (Chignac à Pompadour, Les Maisons Rouges à Saint-Sornin et Touvent à Lubersac) qui sont occupées dans leur quasi-totalité.

<sup>51</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2018. Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021

<sup>52</sup> Ibid.

- 3 réparties dans la communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources, à Treignac, Chamberet et Soudaine-Lavinadière.

La disponibilité de foncier et par extension l'offre d'accueil à destination des entreprises constituent un enjeu pour le territoire.

## ZOOM SUR DES INITIATIVES INNOVANTES POUR RENFORCER LES COLLABORATIONS ENTRE LES ENTREPRISES

Le renforcement des collaborations et partages entre acteurs économiques est l'une des composantes pour favoriser l'arrivée et l'implantation de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises. Pour cela, des **Clubs entreprises** favorisant ces échanges ont été créés **dans les communautés de communes du Pays d'Uzerche et du Pays de Lubersac-Pompadour**.

Sur la Communauté de communes du Pays d'Uzerche, la **Maison des Entreprises « Le Tremplin »** permet l'accueil de porteurs de projet, de télétravailleurs et d'entreprises qui s'installent ou se développent sur le territoire.

La collectivité a par ailleurs mis en place **un appel à projets « Inventez en Pays d'Uzerche »** destiné aux jeunes entrepreneurs pour leur permettre de bénéficier d'un fond d'aides spécifique.

Par ailleurs, les trois communautés de communes disposent d'une **ingénierie pour l'accompagnement des porteurs de projets et la mise en œuvre de dispositifs d'aides directes aux entreprises** pour soutenir la création et le développement de l'activité économique (soutien à l'accueil de tiers lieux et lieux d'accueil numérique, à l'aménagement de lieux de vente directe, aux projets d'installation agricoles hors élevage, à l'emploi salarié dans le domaine agricole, à la création et reprise d'entreprises de proximité à fort impact territorial ou encore à la création d'entreprise de l'économie sociale et solidaire).

Depuis 2021, le **Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC)** porté par le PETR Vézère-Auvézère a permis de renforcer l'accompagnement financier des entreprises relevant du commerce, de l'artisanat et des services de proximité dans leurs projets de modernisation, de sécurisation et d'accessibilité.

## *Une agriculture qui structure le paysage du territoire mais qui est confrontée à un enjeu important de reprise des exploitations*

### ZOOM SUR LES EXPLOITATIONS

Le territoire du PETR dispose **de plus de la moitié de sa surface en surface agricole utilisée** (54,1% soit +13 points par rapport à l'échelle départementale).

Cette SAU se concentre en particulier sur les **Communautés de communes du Pays de Lubersac-Pompadour (67,5%) et du Pays d'Uzerche (60,3%)**. La Communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources reste moins concernée (34,6%), du fait de l'importance de la forêt.

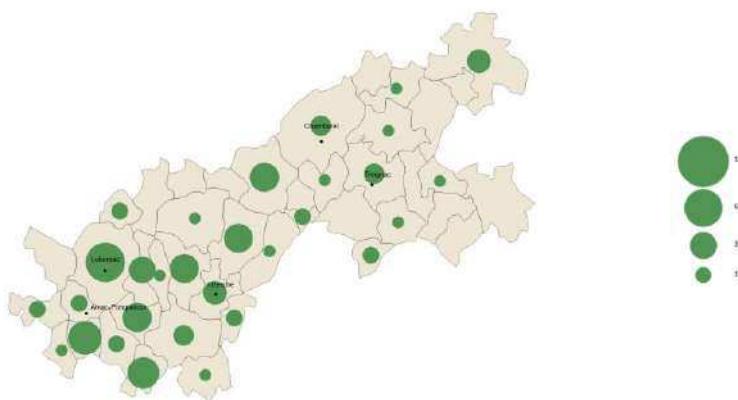
La communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources présente toutefois le plus fort taux d'emploi dans l'agriculture du PETR avec 15,7% de ses emplois<sup>53</sup>.

### ZOOM SUR LA NATURE DES PRODUCTIONS

**Les cultures sont denses et diversifiées.** Elles sont marquées par l'**élevage bovin, ovin et caprin** ainsi que par une forte présence d'arboriculteurs, notamment dans la **pomiculture**, et de **producteurs de fruits rouges**.

### ZOOM SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE

**En 2019, 96 exploitations sont engagées dans l'agriculture biologique sur le territoire, à plus forte raison dans le sud du territoire** avec 40 dans la Communauté de communes de Lubersac-Pompadour, 37 dans la Communauté de communes du Pays d'Uzerche et 19 dans la Communauté de communes de Vézère-Monédières-Millesources.



<sup>53</sup> Observatoire des territoires, ANCT, 2017. Source : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations complémentaires lieu de travail, géographie au 01/01/2020

<sup>54</sup> Cartographie EY, 2021. Source : INSEE, Agence Bio, 2019

## ZOOM SUR LES SIGNES DE QUALITE

Par la présence des cultures fruitières et du veau sous la mère, la Corrèze est au premier rang en matière de signes de qualité. 55% des exploitations moyennes ou grandes sont concernées.

Sur le territoire, on observe une **part importante d'exploitations commercialisant sous signe de qualité :**

- **Les appellations d'origine contrôlée (AOC) et d'origine protégée (AOP) sur le territoire**
- **L'indication géographique protégée (IGP) sur le territoire :** Veau du Limousin, Porc fermier du Limousin, Agneau du Limousin, Porc du Limousin, Canards et foie gras du sud-ouest.
- **Les labels Rouge sur le territoire :** veau fermier, bœuf limousin, jeune bovin.

La Communauté de communes du Pays de Lubersac-Pompadour a obtenu le **label "site remarquable du goût"** pour la qualité gustative de ses **pommes** ainsi que pour la richesse et la diversité de son patrimoine bâti et naturel.

## ZOOM SUR LA VALORISATION DES RESSOURCES

Le secteur agricole du territoire possède un réseau d'achat, notamment organisé autour de regroupements en coopératives, significatif par rapport au reste du département.

Néanmoins, hormis l'abattoir de Lubersac, **peu d'activités de valorisation et de transformation se réalisent sur place et les matières premières produites par le territoire sont exportées sur les territoires voisins**, ce qui ne permet pas de bénéficier des plus-value financières induites par la vente de produits transformés.

Ce constat s'affirme d'autant plus que le territoire produit des richesses agricoles reconnues par des labels de qualité (AOP, IGP, labels rouges, ...) donc à plus haute valeur ajoutée.

## ZOOM SUR LES RESEAUX DE VENTES DIRECTES ET LES CIRCUITS-COURTS

A l'échelle du territoire, **les réseaux en circuits-courts et les surfaces de ventes directes restent à structurer, moderniser et à encourager.**

**La quasi-totalité des communes du territoire font l'objet de circuits itinérants effectués par les commerçants et artisans pour assurer des tournées de denrées alimentaires** (boulanger, épicer, boucher, fromager, poissonnier, ...).

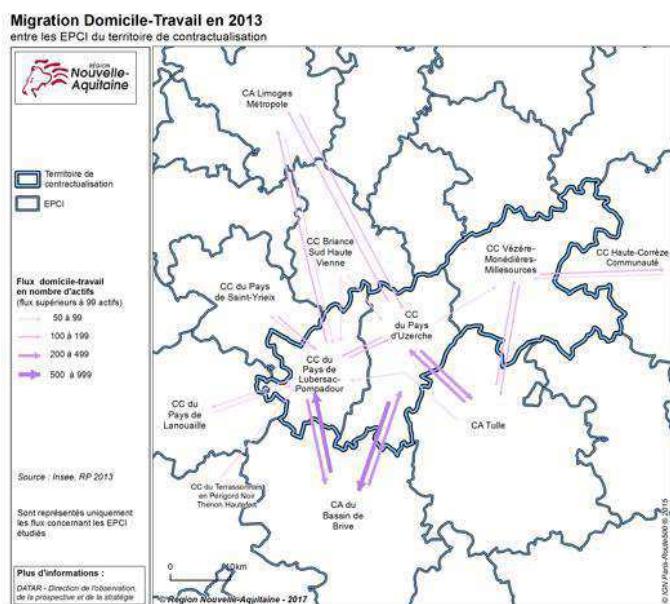
Qu'il s'agisse de tournées ou de marchés (sur 11 communes), cette offre itinérante constitue un service essentiel, vectrice de dynamisme en centre-bourg ainsi que dans les hameaux alentours, de lien social et qui permet de subvenir, en partie, aux besoins de la population du territoire.

Cette offre est d'autant plus importante que les transports en commun sont très peu développés sur le territoire.

## *Des interactions avec les territoires voisins mais pour une captation de revenus pendulaires limitée*

Il existe de fortes interactions entre le PETR Vézère-Auvézère et les territoires voisins.

Chaque jour, 2 600 actifs<sup>55</sup> vivant à l'extérieur du PETR Vézère-Auvézère (essentiellement issus des Communautés d'agglomération de Brive et de Tulle) viennent travailler sur le territoire. Dans le même temps, 2 300 actifs<sup>56</sup> vivant au sein du territoire partent travailler à l'extérieur (essentiellement sur la Communauté d'agglomération de Limoges et sur la Communauté de communes de Haute Corrèze).



Ces flux pendulaires mettent en avant le dynamisme économique du PETR Vézère-Auvézère et montrent que le territoire est relativement **équilibré en termes de captation<sup>57</sup> et d'évasion<sup>58</sup> de revenus**.

Ces flux pendulaires sont particulièrement intéressants car les individus vivant en dehors du PETR Vézère-Auvézère et venant travailler sur ce territoire sont autant de **consommateurs potentiels**.

<sup>55</sup> Données INSEE, RP 2013

<sup>56</sup> Données INSEE, RP 2013

<sup>57</sup> Captation de revenus : les actifs travaillant hors du territoire et vivant en son sein génèrent une captation de revenus (consommés sur le territoire)

<sup>58</sup> Evasion de revenus : les actifs travaillant sur le territoire et vivant en dehors génèrent une évolution de revenus (consommés en dehors du territoire)

## *Des initiatives en matière de transition écologique*

Le **Conseil Départemental de la Corrèze** a mis en place en juin 2019, le **Contrat de Transition Écologique (CTE)**. Elaboré dans une démarche concertée et collaborative avec l'ensemble des acteurs locaux, ce contrat fait valoir les atouts, les forces et les spécificités du Département, en lien avec d'autres collectivités (communes, EPCI, Région) et l'État.

Il s'articule autour de 4 orientations principales :

- **Le déploiement des énergies renouvelables** en substitution aux énergies carbonées. Le Département s'est à ce titre engagé dans le **développement du photovoltaïque, de la biomasse (méthanisation et bois énergie), de l'hydroélectricité et de l'hydrogène décarboné**. Cette orientation poursuit deux objectifs : mettre en place un plan de développement de la production d'énergies renouvelables et favoriser l'autoconsommation ; développer une filière locale durable biomasse énergie à partir de la méthanisation et du bois énergie.
- **Le développement de la sobriété et de l'efficacité énergétique** en tant qu'atout d'attractivité et de compétitivité du territoire. La mise en œuvre de cette orientation vise à favoriser la construction / rénovation économe de l'habitat conjuguant efficacité énergétique et redynamisation des bourgs ruraux ; déployer une stratégie pour des équipements publics sobres en s'appuyant le plus possible sur des matériaux locaux.
- **La promotion de nouvelles mobilités plus propres** pour accompagner les Corréziens vers de nouvelles mobilités durables. Il s'agit de **faciliter la mobilité des populations éloignées des centres urbains tout en démontrant la compatibilité des mobilités vertes avec les spécificités du milieu rural**. Cette orientation doit permettre de : promouvoir la mobilité électrique et innovante ; favoriser la mutualisation et le partage de l'usage des véhicules ; réduire les déplacements contraints domicile-travail.
- **Le développement des nouvelles solidarités territoriales**. Pour cette orientation, les objectifs sont les suivants : développer les démarches d'organisation collective des circuits courts ; accompagner les changements de pratiques dans le domaine agricole ; faire de la biodiversité un atout de préservation et de développement du territoire ; favoriser le financement des projets de transition écologique.

## **4- Priorités stratégiques et projets 2020-2026**

### ***Renforcer l'animation du tissu économique***

- Favoriser l'emploi des forces vives du territoire (par exemple via des contrats adaptés proposés aux jeunes du territoire, des formations dispensées par les entreprises, le développement de partenariats avec les parcours de formations supérieures des villes voisines...)
- Une réflexion à l'échelle du PETR autour du renforcement de l'offre d'accueil des entreprises pourrait être engagée. Cela permettrait de :
  - Recenser et hiérarchiser les espaces d'accueil sur l'ensemble du territoire (foncier et immobilier)
  - Planifier et adapter le développement futur
  - Proposer des offres adaptées aux besoins recensés et ce quelle que soit la maturité de l'entreprise
  - Améliorer le marketing des espaces économiques
- Accompagner et soutenir les porteurs d'activités en développant des lieux d'accueils polyvalents de type tiers-lieux et espaces de coworking
- Mieux valoriser les richesses agricoles du territoire en :
  - Accompagnant les acteurs (agriculteurs, artisans, commerçants...) à se fédérer autour d'économies locales et circulaires
  - Accompagnant les exploitants agricoles dans la vente de leurs productions via des plateformes de ventes directes ou locales
  - Développant la communication, notamment à destination des touristes, autour de certains produits de qualité du territoire

### ***Relever le challenge de la transmission – reprise***

- Accompagner la transmission des savoir-faire des entreprises par la formation des jeunes, le développement de partenariats entre les apprentis, les parcours de formations supérieures en lien avec les villes voisines et les entreprises du territoire

### ***Inscrire le territoire dans la transition écologique***

- Développer des modes de production et de consommation responsables
- Soutenir la performance énergétique
  - Travailler de façon commune, à l'échelle du territoire, en matière de rénovation thermique (en partageant les productions d'énergies d'une communauté de communes à une autre par exemple)

- Identifier les gisements d'énergies renouvelables et biosourcées
  - Valoriser la filière bois-énergie autour des 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> transformations du bois
  - Accompagner le développement des chaudières biomasse et des réseaux de chaleur
  - Poursuivre les projets engagés en matière de performance énergétique des bâtiments
- Accompagner les initiatives locales
    - Identifier les outils mobilisables en faveur de la transition écologique
    - Accompagner les acteurs dans leurs recherches de financement et communiquer autour des dispositifs existants

## Synthèse des projets

### Fiches-projections :

- ▶ Création d'un multiservices et d'un bar-restaurant – Commune d'Eyburie

# 3

## TERRES DE DECOUVERTE



### 3 priorités stratégiques pour 2026



#### Assurer la performance de l'existant

- ▶ Assurer la qualification et le positionnement des sites et équipements
- ▶ Structurer l'attractivité sur les ailes de saison et sur les périodes de congés
- ▶ Structurer le positionnement haltes, tribus et regroupement
- ▶ Structurer le positionnement tourisme d'affaires
- ▶ Prendre appui sur les segments de niche autour de la déficience
- ▶ Développer une promotion et une mise en marché locale



#### Emerger touristiquement par quelques initiatives nouvelles

- ▶ Valoriser la dimension patrimoniale
- ▶ Qualifier l'écrin de séjour
- ▶ Structurer le capital terroir



#### Mettre en place les conditions d'une animation la dynamique des acteurs

- ▶ Assurer un portage collectif des labels
- ▶ Structurer des clubs d'acteurs et assurer une meilleure connaissance du territoire



## 5- Eléments de diagnostic

### Des atouts naturels et patrimoniaux

#### ZOOM SUR LES ACTIVITES DE PLEINE NATURE

Les activités de pleine nature se définissent comme des activités dont la pratique s'exerce en milieu naturel comme la randonnée, les activités équestres, la pêche...).

**Le positionnement « pleine nature » du PETR est partagé par les acteurs du territoire** (professionnels, élus, techniciens).

Il est à noter que les **Stations Sport Nature** situées à Uzerche (Vézère Passion) et à Treignac (Vézère Monédières) jouent un rôle important dans la dynamique pleine nature du territoire.

Le PETR Vézère-Auvézère compte **deux Stations Sport Nature : Vézère-Passion à Uzerche et Vézère-Monédières à Treignac**.

La Station Sport Nature Vézère Passion est une association qui a été créée en 1968. Elle est gérée par le Club de canoë-kayak d'Uzerche.

La Station Sport Nature Vézère-Monédières est une association qui a été créée en 1998 en vue de l'organisation des Championnats du Monde de canoë-kayak qui se sont déroulées à Treignac en 2000.

Ces stations proposent un **large choix d'activités de pleine nature (canoë-kayak, stand-up paddle, VTT...) pour tous les publics (individuels et groupes) et toute l'année**.

*Insérer carte des activités de pleine nature du territoire (rando PDIPR, GR, chemin de Saint-Jacques, plans d'eau, hébergements label pêche, centres équestre).*

Cette offre de pleine nature s'appuie sur **des sites dont la gestion et l'entretien sont peu coordonnées à l'échelle du PETR**. Cela peut donner lieu à des différences de gestion et d'entretien de cette offre entre les communes ou les communautés de communes (par exemple, les chemins de randonnées ne sont pas gérés et entretenus de la même façon sur les différentes communautés de communes). Cela pose la question de la **cohérence de l'offre de pleine nature à l'échelle du territoire touristique**.

Une majorité des acteurs du territoire interrogés pense que **l'offre de pleine nature mériterait d'être développée et davantage mise en tourisme** (via la création de supports de communication, la mise en place de signalétique, une meilleure information...)<sup>59</sup>. Ce constat concerne également les filières équestre et pêche.

Il faut toutefois rappeler que **pour pouvoir proposer une communication efficace et une mise en tourisme de cette offre, il est nécessaire que cette offre soit structurée**.

<sup>59</sup> Questionnaire en ligne lancé dans le cadre de l'étude sur la structuration touristique du PETR Vézère-Auvézère

## ZOOM SUR UNE OFFRE EVENEMENTIELLE SPORTIVE DE HAUT NIVEAU

Le PETR Vézère-Auvézère accueille **des événements sportifs d'envergure nationale et internationale : les championnats de kayak à Treignac et des courses et concours hippiques à Pompadour.**

**En 1959, les premiers Championnats du Monde de canoë-kayak se sont tenus à Treignac**, ce qui a positionné la **Vézère comme un rivière incontournable de la discipline**. En 2000, la commune de Treignac a de nouveau accueilli les Mondiaux de canoë-kayak descente.

Depuis 2000, le **Comité Départemental de Canoë-Kayak (CDCK)** organise chaque année à Treignac un événement autour du kayak durant le week-end de Pentecôte. Il peut s'agir d'un événement à destination du grand public ou d'un événement sportif (généralement une course nationale). Ces événements, organisés sur les ailes de saison, sont porteurs de **retombées économiques importantes** pour le territoire, notamment pour les acteurs touristiques (hébergeurs...).

Ces dernières années le Comité Départemental de Canoë-Kayak (CDCK), en partenariat avec le Comité Régional de Canoë-Kayak, la Fédération Française de Canoë-Kayak et les collectivités locales ont porté une candidature pour l'organisation d'une Coupe du Monde en 2019 et des Championnats du Monde en 2022. **La Coupe du Monde a donc eu lieu en 2019. Une Coupe du Monde est également prévue pour 2021** (reportée en septembre en raison de la crise sanitaire) et **les Championnats du Monde sont en préparation pour 2022.**

Afin de permettre des événementiels d'une telle envergure, **les collectivités locales (commune de Treignac et Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources)** ainsi que leurs partenaires (**Conseil départemental de la Corrèze, Région Nouvelle-Aquitaine, Etat...**) se mobilisent pour l'aménagement et l'entretien du site (projet d'aménagement des bords de la Vézère par exemple).

**Pompadour est le site pluridisciplinaire du sport équestre en Terres de Corrèze.** Sur le plan sportif, les trois disciplines olympiques y sont représentées : saut d'obstacles, dressage et concours complet d'équitation. Cela a permis au site d'obtenir le **label Terres de Jeux 2024** et de prétendre à l'accueil de délégations étrangères en vue de leur préparation pour les Jeux Olympiques. Ce label témoigne de l'importance et de la qualité des infrastructures sportives du site.

Le public peut assister aux **courses hippiques de galop (11 réunions par an)** sur l'**hippodrome classé 1ère catégorie "Obstacles"** avec des obstacles naturels. Les courses y sont organisées depuis 1837. Au-delà de sa dimension sportive, il s'agit donc également d'un événement populaire où le public apprécie de parier sur les différents concurrents.

**La journée la plus emblématique et la plus renommée est le 15 août**, où l'ensemble des disciplines équestres (y compris artistiques) sont représentées.

Le développement des compétitions et de la filière cheval à Pompadour est lié à la présence de l'**Institut Français du Cheval et de l'Équitation (Haras national de Pompadour)** qui, pendant longtemps, a porté l'organisation de ces événements grâce à ses infrastructures et à son savoir-faire dont le **fleuron est l'élevage Anglo-arabe**.

## ZOOM SUR LE PATRIMOINE ET LE TERROIR

Le territoire dispose d'un **patrimoine historique** important.



Carte touristique du territoire (source : Office de tourisme Terres de Corrèze)

Pour une meilleure lisibilité, cette carte sera ajoutée en annexe du Projet de territoire

80 % des acteurs du territoire interrogés (professionnels, élus, techniciens) pensent que **cette offre mériterait d'être développée, en valorisant un nombre limité de sites** en mesures d'attirer des fréquentations importantes<sup>60</sup>.

Concernant la mise en tourisme de cette offre patrimoniale, il existe un enjeu autour du **patrimoine « de decorum »** (qui peut seulement être regardé de l'extérieur mais qui ne peut pas être visité) et du **patrimoine « visitable »**. Le patrimoine « de decorum » peut parfois susciter la déception du visiteur.

Il existe également un enjeu de **modernisation et de redynamisation des visites** portées par les acteurs du tourisme (notamment l'Office de tourisme Terres de Corrèze et ses partenaires) afin de répondre à la demande de la clientèle qui est en attente de visites ludiques et de qualité.

Afin de répondre à cette attente, des initiatives existent. Par exemple, l'Office de tourisme avait mis en place des visites ludiques de Treignac (« Treignac il y a 200 ans », « Treignac, Pays des mille et une sources » autour de la thématique de l'eau, visite sensorielle « Treignac au bout des doigts » [visite à l'aveugle, visite avec un miroir...]). L'Association Archéologie Paysage, en lien avec l'Office de tourisme, propose une visite nocturne d'Uzerche.

<sup>60</sup> Questionnaire en ligne lancé dans le cadre de l'étude sur la structuration touristique du PETR Vézère-Auvézère

Concernant la **gastronomie et le terroir**, plus de la moitié des professionnels interrogés pensent qu'il faudrait **développer cette filière** et plus de la moitié des acteurs du territoire (professionnels, élus, techniciens) pensent qu'il faudrait **structurer cette offre afin de la rendre plus visible lors de l'accueil de visiteurs** (valorisation des productions locales, mise en évidence des collaborations existantes entre les acteurs locaux [producteurs et restaurateurs par exemple]...)<sup>61</sup>.

L'Office de tourisme Terres de Corrèze travaille avec les producteurs locaux en vue de valoriser leurs productions (commercialisation de produits locaux dans les boutiques de l'Office, création de vidéos de promotion, communication via les réseaux sociaux...).

L'Office souhaite continuer à densifier ses liens avec ces prestataires qui sont devenus de réels partenaires au même titre que les hébergeurs, les restaurateurs et les prestataires d'activités.

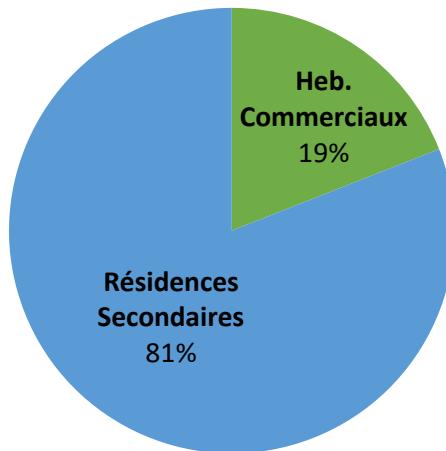
---

<sup>61</sup> Questionnaire en ligne lancé dans le cadre de l'étude sur la structuration touristique du PETR Vézère-Auvézère

## *Une offre de prestations de qualité à consolider*

### ZOOM SUR L'OFFRE D'HEBERGEMENTS

Le PETR Vézère-Auvézère compte **25 049 lits touristiques**. Cette capacité d'accueil touristique est composée d'une **majorité de résidences secondaires** (20 280 lits, soit 81 % des lits touristiques) et d'une part plus faible d'hébergements commerciaux (4 769 lits, soit 19 % des lits touristiques).



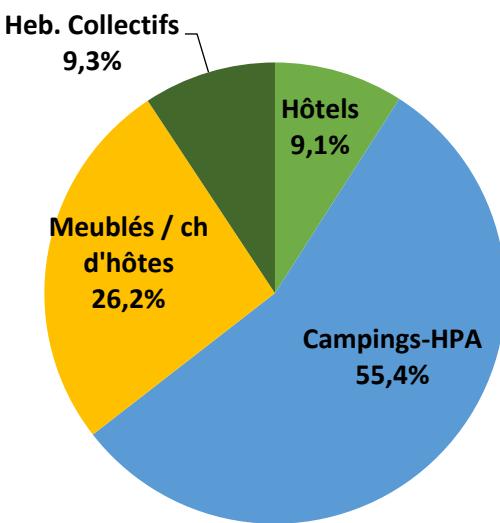
*Composition de l'offre de lits touristiques (2019)<sup>62</sup>*

L'offre **d'hébergements commerciaux** repose pour plus de la moitié sur l'offre **d'hôtellerie de plein air et de campings**.

La capacité d'accueil commerciale du territoire représente 13,6 % de la capacité départementale. En y ajoutant les résidences secondaires, cette part atteint 18 % de capacité d'accueil touristique départementale.

---

<sup>62</sup> Corrèze tourisme



*Composition de l'offre d'hébergements commerciaux (2019)<sup>63</sup>*

Concernant l'hôtellerie de plein air et les campings, première type d'hébergement le plus représenté sur le territoire, il faut noter que **79,5 % des campings sont classés et 67 % sont 3 ou 4 étoiles**.

Concernant les meublés et les chambres d'hôtes, deuxième type d'hébergement le plus représenté sur le territoire, **21,6 % des chambres d'hôtes et 51 % des meublés sont labellisés**.

La **majorité de l'offre d'hébergement touristique du territoire est donc porteuse de signes de qualité<sup>64</sup>**.

Une part importante de cette offre nécessite toutefois une **montée en qualité** ( $\neq$  montée en gamme). Cette montée en qualité est d'autant plus importante pour l'offre sur laquelle s'appuie la stratégie touristique du territoire (l'offre à destination des **clientèles-cibles du territoire** définies par l'Office de tourisme Terres de Corrèze : tourisme d'affaire, regroupement familiaux, habitants ; l'offre répondant à un **tourisme plus durable**).

Pour cela, des dispositifs d'aides publiques peuvent être mobilisés (aides des communautés de communes, de la Région, du programme européen LEADER...). Il faut toutefois noter que ces **dispositifs d'aides sont méconnus et mériraient de gagner en visibilité**.

Concernant la **consommation touristique<sup>65</sup>**, 67,4 % des nuitées commerciales sont générées par deux segments d'hébergements : les campings (34,1 %) et les meublés chambres d'hôtes (33,3 %). La consommation touristique est quasi proportionnelle à la part des nuitées sauf pour le camping. Cela traduit un **pouvoir d'achat modéré de la part des clientèles hébergée en camping sur ce territoire**.

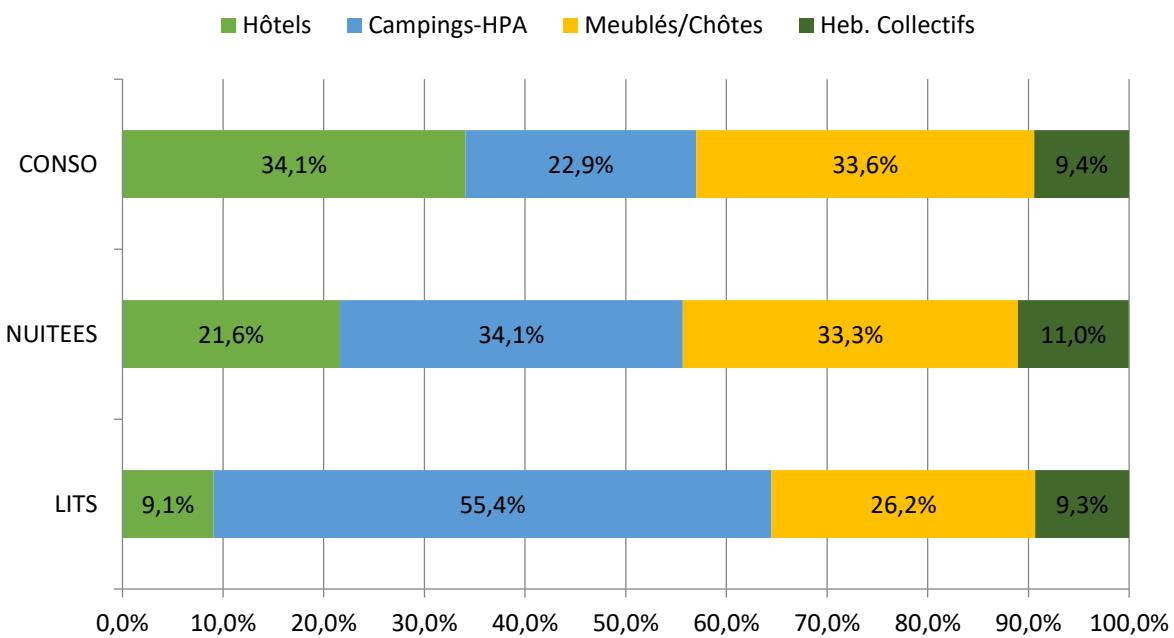
L'**hôtellerie est un segment dynamique** qui accueille 21,6 % des nuitées commerciales du territoire avec moins de 10 % de la capacité d'accueil. La clientèle hôtelière génère 34,1 % des dépenses totales faites sur le territoire.

<sup>63</sup> Corrèze tourisme

<sup>64</sup> Corrèze tourisme

<sup>65</sup> Corrèze tourisme

Le territoire accueille 17,6 % des nuitées touristiques du département et génère 16,4 % de la consommation touristique.



*Répartition du nombre de nuitées et de la consommation pour l'hébergement commercial (2019)<sup>66</sup>*

### ZOOM SUR L'OFFRE DE RESTAURATION

*A compléter avec nombre de restaurants et types de restauration présents.*

### ZOOM SUR L'OFFRE DE SITES D'ACTIVITÉS

*A compléter avec carte des sites d'activité.*

### ZOOM SUR L'ENJEU FORT AUTOUR DE LA COMMUNICATION ET DE LA PROMOTION DE L'OFFRE

L'amélioration de la communication et la promotion de l'offre constituent une attente prioritaire. 68% des professionnels estiment qu'il s'agit du **chantier prioritaire**<sup>67</sup>.

Afin d'améliorer sa communication, l'Office de tourisme Terres de Corrèze a mis en place un **comité éditorial** (composé de 5 membres de l'équipe) qui se réunit tous les mois. Ce Comité travaille notamment sur la **création et le suivi de la stratégie digitale, la rédaction et la planification de contenus, la création et la mise à jour de lignes éditoriales...**

<sup>66</sup> Corrèze tourisme

<sup>67</sup> Questionnaire en ligne lancé dans le cadre de l'étude sur la structuration touristique du PETR Vézère-Auvézère

Pour **chaque support de communication**, numérique ou papier (pages Facebook, Instagram, site Internet, newsletter, guide hébergement...), sont définis **les objectifs, les cibles, le type de contenus, le calendrier...**

Il est à noter que de nombreuses **prestations du territoire ne sont pas disponibles en ligne**.

Concernant le **suivi de leur performance numérique** (fréquentation du site Internet et des réseaux sociaux, gestion des avis clients...), 22 % des professionnels déclarent ne jamais s'en préoccuper et 28 % déclarent s'en occuper ponctuellement<sup>68</sup>.

Cet objectif d'amélioration de la communication et de la promotion de l'offre nécessitera une **professionnalisation des acteurs du tourisme** (professionnels du tourisme, équipe de l'Office de tourisme...).

L'Office de tourisme Terres de Corrèze travaille actuellement sur sa stratégie numérique. Pour cela, **une salariée de l'Office suit actuellement une formation diplômante en vue de devenir chargée de mission numérique**. Au-delà d'une plus-value pour l'Office lui-même, l'objectif est de pouvoir **accompagner la professionnalisation des acteurs touristiques locaux dans le domaine numérique**.

## ZOOM SUR L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE CORREZE

L'Office de tourisme Terres de Corrèze a été **créé en décembre 2019** suite à une étude sur la structuration touristique du territoire.

Il réunit les anciens offices de tourisme des Communautés de communes du Pays d'Uzerche, du Pays de Lubersac-Pompadour et Vézère-Monédières-Millesources.

La gouvernance de l'Office de tourisme est assurée par un **Conseil d'administration composé de 12 élus et de 6 professionnels du tourisme**.

L'Office de tourisme s'appuie sur une **équipe de 9 personnes**. Alors que les anciens offices de tourisme nécessitaient une polyvalence des agents, ce nouvel Office de tourisme a permis de spécialiser et chacune des salariées sur une mission particulière.

Les **missions de l'Office de tourisme**, définies dans la convention d'objectifs passée avec les communautés de communes, sont les suivantes :

- Engagement dans la démarche qualité visant à améliorer le fonctionnement interne de l'office de tourisme permettant la meilleure satisfaction de la clientèle ;
- Gestion de l'information touristique sur la destination Terres de Corrèze et ses composantes ;
- Accueil et conseil en séjour ;
- Promotion touristique ;
- Coordination des acteurs du tourisme du territoire ;
- Elaboration et commercialisation de produits touristiques ;

<sup>68</sup> Questionnaire en ligne lancé dans le cadre de l'étude sur la structuration touristique du PETR Vézère-Auvézère

- Conseil aux acteurs locaux du tourisme et ingénierie ;
- Actions autour de la taxe de séjour ;
- Observation de l'activité et évaluation des retombées du tourisme.

Ce nouvel Office de tourisme se propose d'être un outil au service du développement touristique du territoire.

**L'accueil et le conseil en séjour** constituent une **mission incontournable des offices de tourisme et des prestataires touristiques** (hébergeurs, restaurateurs, prestataires d'activité...).

Afin de renforcer cette mission, **l'Office de tourisme Terres de Corrèze travaille actuellement avec les acteurs touristiques du territoire** (prestashops touristiques, élus...) **sur un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information (SADI)**. Cette démarche vise à définir un **plan d'actions opérationnel permettant d'améliorer l'accueil des clients et la diffusion de l'information** (dans les points d'information et les boutiques de l'Office, les hébergements, les restaurants, les sites d'activités, les commerces...).

Dans ce cadre, l'Office de tourisme est accompagné par la **Mission des Offices de tourisme de Nouvelle-Aquitaine (MONA)**.

## 6- Priorités stratégiques et projets 2021-2026

L'étude sur la structuration touristique du territoire réalisée en 2019 et la réflexion de l'Office de tourisme Terres de Corrèze ont permis d'identifier les axes stratégiques et le plan d'actions suivants.

### **Assurer la performance de l'existant**

#### Assurer la qualification et le positionnement des sites et équipements pour maintenir et développer l'attractivité en saison et sur les ailes de saison

- **Pérenniser le positionnement Sports et Activités de Pleine Nature**
  - **Recapitaliser les Stations Sport Nature** en leur déléguant la gestion d'actifs publics ou parapublics qui leur permettrait de développer leur capacité d'accueil et de pérenniser des emplois
  - Programmer l'avenir via une **stratégie unifiée d'investissement autour des Activités de Pleine Nature et des mobilités douces à l'échelle du PETR** ( $\rightarrow$  Etude complémentaire : Schéma directeur des Activités de Pleine Nature et des mobilités douces)
  - Assurer un **portage unifié de la promotion** au travers de la nouvelle organisation touristique pour capter les clientèles de manière moderne et efficace
  - Développer la **communication interne** entre les acteurs touristiques du territoire
- **Assurer une mise en produit des réseaux de randonnée par la qualification de certains parcours et l'unification des supports**
  - Elargir les initiatives déjà réalisées au niveau de Vézère-Monédières à l'échelon du PETR en matière de chemins aménagés pour proposer des **itinéraires qualitatifs et attractifs**
  - Etablir un **programme d'investissement phasé pour couvrir le PETR**
- **Capitaliser sur la dimension Cheval pour élargir et diversifier le positionnement en prévision du post-haras**
  - Assurer une **promotion modernisée des activités proposées** autour de l'activité de compétition
  - Etablir un **dialogue autour des activités « hors compétition »** en lien avec les prestataires et les métiers afférents
  - Structurer **l'offre d'itinérance équestre**
- **Etendre les initiatives autour des bivouacs (PNR) pour proposer une offre adaptée sur le PETR**
  - Etablir le dialogue avec le PNR quant à une **possible extension de leur initiative** en cohérence avec le territoire de projet
  - Inventorier les **implantations pertinentes**
  - Etablir un **programme d'investissement phasé pour couvrir le PETR**

- Assurer la qualification des actifs publics et parapublics pour maintenir et développer leur fonction territoriale
  - Inventorier les besoins de requalification des sites publics ou parapublics à l'échelon du PETR pour établir une programmation concertée des investissements entre communes, communautés de communes et PETR
  - Aborder les réinvestissements de manière concertée pour homogénéiser les dimensions qui peuvent l'être et « imprimer » une dimension territoriale
- Qualifier le positionnement de l'actif « Eau » contemplatif et ludique pour mailler le territoire et proposer une offre lisible
  - Adopter un positionnement pour l'ensemble des plans d'eaux et les qualifier de manière adaptée
  - Révéler le linéaire de la Vézère par l'aménagement de points de vue et envisager la création d'une ou deux activités discriminantes de découverte
  - Mettre en phase la dimension / nature avec des eaux de qualité à l'échelle du PETR
- Capitaliser sur la diversité patrimoniale par une programmation renouvelée et modernisée de visites à caractère ludique à l'échelon du PETR
  - Prendre appui sur les profils compétents au sein de l'Office de tourisme en lien avec les acteurs associatifs pour développer une nouvelle offre de visites

**Structurer l'attractivité sur les entrées et les fins de saison et sur les périodes de congés par une programmation événementielle adaptée**

- Etablir chaque année le planning des congés des différentes zones et des pays de provenance des clientèles
- Sélectionner un nombre restreint d'événements programmés sur lesquels communiquer pour en faire des marqueurs d'attractivité et nourrir la visibilité du territoire
- Poursuivre le travail de promotion et de capitalisation en termes d'image et de prescription-relais (collecte de données de contacts, animation de contenus sociaux)

**Structurer le positionnement haltes, tribus et regroupement**

- Structurer le positionnement « tribus et regroupement »
  - Inventorier et qualifier l'information relative à l'offre existante en matière de groupes et de rassemblements (hébergements, prestations de loisirs...)
  - Assurer une promotion de l'offre et promouvoir quelques offres d'appel sur les temps forts familiaux
- Structurer le positionnement « halte »
  - Assurer une promotion de l'offre et promouvoir quelques offres d'appel sur les temps forts des grandes transhumances

## Capitaliser sur les équipements et les prestataires présents pour structurer un positionnement « tourisme d'affaire »

- Inventorier et qualifier l'information relative à l'offre mobilisable pour le tourisme d'affaire (salles et équipements de qualité, hébergements, prestations de loisirs...)
- Définir les modalités d'accès aux plannings de disponibilité, formaliser les circuits de réservation et les délais
- Assurer un référencement sur les plateformes spécialisées
- Assurer une promotion de l'offre et promouvoir quelques offres d'appel sur les temps forts de la cible (pré-rentrée, fin d'année...)

## Prendre appui sur les segments de niche autour de la déficience

- Compléter la structuration d'offres habituelles de séjours en valorisant les capacités du territoire pour proposer une offre « accessible à tous » (hébergements accessibles, prestations de loisirs...)
- Assurer un référencement sur les plateformes spécialisées

## Développer une promotion et une mise en marché locale afin de dynamiser la circulation des clientèles et la prescription-relais

- Développer une mise en marché locale et la prescription-relais
  - Définir les publics-cibles (habitants, nouveaux arrivants, résidents secondaires...)
  - Définir une enveloppe annuelle d'invitations-tests modérée mais cohérente à l'échelle du PETR
  - Solliciter les prestataires autour d'une tarification spéciale de découverte et définir les modalités pratiques
  - Capitaliser sur l'initiative pour tisser des liens et créer une gestion de la relation « habitants »

## *Emerger touristiquement par un nombre choisi de développements et d'initiatives nouvelles*

### Valoriser la dimension patrimoniale du territoire en capitalisant sur sa configuration naturelle

- Apporter une réponse à la carence de sites patrimoniaux de visite par de nouveaux outils
  - Adopter un outil numérique simple de valorisation patrimoniale diffusable à tous les acteurs
  - Assurer la prescription-relais et diffuser des supports de promotion

### Créer un dispositif transversal de qualification de l'écrin de séjour

- Définir un cadre signalétique collectif

- Définir un **schéma de signalétique touristique et patrimoniale**
- **Déployer une première action exhaustive de qualité urbaine à l'échelon du PETR**
  - Répertorier pour chaque commune **1 ou 2 cônes de vue**
  - Déterminer un **cadre simple et adaptable de traitement urbain** (paysagement et petit mobilier, mise en valeur par un éclairage qualitatif)
  - Mobiliser un **levier financier collectif** au niveau du PETR pour concrétiser une action rapide et marquante à l'échelle du PETR
- **Mettre en place un cadre homogène visant la qualité urbaine et paysagère à l'échelon du PETR**
  - S'appuyer sur les démarches en cours pour inclure un volet traitant de la **qualité urbaine et paysagère**
  - Capitaliser sur les démarches pour favoriser les **groupements de commande** et l'établissement de **référentiels prix opportuns**
  - Formaliser le cadre défini sous l'angle de **cahiers d'inspiration et d'aide à la décision** pour partager l'information avec les corps de métier et acteurs concernés

### Structurer le capital terroir

- Poursuivre l'intégration du **volet terroir dans la politique de promotion et dans les boutiques de l'Office de tourisme**
- Mobiliser les **restaurateurs** pour en faire des prescripteurs-relais (valoriser la provenance des produits et la collaboration avec les producteurs locaux)
- Etendre la démarche d'animation des filières courtes en lien avec les **hébergeurs** (paniers de produits locaux chez les hébergeurs)
- Assister la **qualification des Marchées de Pays** et assurer une promotion détaillée et qualitative des producteurs et commerçants présents

### ***Mettre en place les conditions d'une animation pérenne de la dynamique des acteurs***

#### Assurer un portage collectif des labels par le biais de l'Office de tourisme

- Utiliser **l'Office de tourisme** pour animer le **dialogue autour des labels** (échanger sur les attendus des labels et la plus-value apportée...)
- Prendre appui sur les **acteurs déjà labellisés** pour structurer une promotion active de démarchage des sites, des équipements et des professionnels à amener vers une démarche de qualification
- **Mutualiser les données de suivi-client** en provenance du collectif d'acteurs labellisés pour créer un groupe qualité et dégager les éléments d'observation

## Utiliser l'Office de tourisme pour structurer des clubs d'acteurs et assurer une meilleure connaissance du territoire par des éductours de qualité

- Définir et animer de manière récurrente des **clubs d'acteurs** à des horaires et des périodes adaptées autour d'évènements conviviaux et de temps de travail
- Développer une **programmation active et pérenne d'éductours** qualitatifs et mobilisant pour que les acteurs fassent connaissance et deviennent des prescripteurs-relais
- Restructurer les **agences d'accueil de l'Office de tourisme de manière qualitative** et dans une optique plus large pour en faire des **lieux propices à l'échange touristique**

## Synthèse des projets

### Fiches-actions 2021 :

- ▶ Aménagement de l'Etang de la Besse – Commune de Meilhards
- ▶ Rénovation du Camping de l'Enclose – Commune de Tarnac

### Fiches-projections :

- ▶ Création d'un réseau de bivouacs – Communes de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources



## Fiche-action

### Rénovation énergétique de l'école maternelle d'Arnac-Pompadour Commune d'Arnac-Pompadour

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Terres d'épanouissement
<b>Action n°</b>	2 – Favoriser l'accès aux services (via une rénovation énergétique)
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Commune d'Arnac-Pompadour</b> 42 rue des écoles 19 230 ARNAC-POMPADOUR Tél : 05.55.73.30.43 / secretariat@ville-pompadour.fr
<b>Description de l'action</b>	Rénovation énergétique de l'école maternelle (changement des menuiseries extérieures (43 ouvertures) simple vitrage par des menuiseries double vitrage et performantes ; mise en place d'un isolant extérieur et d'un bardage, mise en place de stores occultants extérieurs solaires.
<b>Partenaires</b>	Etat, Département
<b>Coût prévisionnel</b>	Montant estimatif : 175 378 € HT
<b>Plan de financement</b>	Montant des travaux : 175 378 € HT - Etat (DETR) : 52 613,40 € (30 %) - <b>Etat (DSIL - CRTE) : 16 388,86 € (9,34 %)</b> - Département : 52 613,40 € (30 %) - Commune : 53 762,34 € (30,65 %)
<b>Calendrier</b>	Consultation des entreprises : octobre 2021 Début des travaux : avril 2022 Livraison de l'opération : mai 2023 (les travaux ne peuvent être entrepris qu'en période scolaire)
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	- Gain énergétique avant / après travaux ; - Confort des salles de classes pour les élèves et les enseignants.



## Fiche-action

### Aménagement de l'espace public via la création d'un sanitaire accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) à Lacelle Commune de Lacelle

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Terres d'épanouissement
<b>Action n°</b>	1 – Retrouver une dynamique démographique (favoriser l'accès aux services)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Lacelle
<b>Description de l'action</b>	<p>Depuis le début de son mandat, la Mairie de Lacelle souhaite valoriser son centre-bourg et faire vivre ses rues et ses commerces, notamment en accueillant les usagers de l'axe routier Limoges-Ussel et ceux de la gare (la seule de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources).</p> <p>Tout d'abord, la Mairie a sollicité le CAUE 19 et le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin dans le cadre du dispositif d'accompagnement des communes dans la réalisation de leurs projets d'aménagements de bourgs. La Mairie a souhaité lancer un diagnostic préalable lui permettant de prendre les décisions les plus pertinentes en matière d'aménagement de cet espace.</p> <p>Il faut noter que pour mener à bien cette mission d'accompagnement, le PNR a recruté une équipe de prestataires pour réaliser une étude préalable dans la perspective de développement de revitalisation des bourgs et d'organisation de l'espace public. L'équipe de prestataires est constituée d'un urbanisme de la SCIC l'Arban et d'un paysagiste.</p> <p>L'étude est terminée et la restitution s'est tenue le 17 mai dernier en présence des principaux partenaires techniques et financiers : les services de la Préfecture (bureau de l'appui territorial), la DDT19, la chef de projet et le responsable voirie du Conseil Départemental, le CAUE, le PNR et une technicienne de la Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources.</p> <p><b>Projet de création de sanitaire PMR</b></p> <p>La place de la Gare propose des tables de pique-nique et des commerces (épicerie, boulangerie). L'été, elle est très fréquentée. Les toilettes publiques sont vétustes (à la turc -bannée 60), peu visibles et se trouvent à plus de 50 m de la place, en bordure de départementale, sans emplacement de parking. Leur éloignement est un réel problème. L'étude citée précédemment a notamment préconisé de réaliser une</p>

	<p>petite construction d'une dizaine de m<sup>2</sup> sur la place de la Gare dans le même style architectural que le bâtiment de l'ancienne gare, propriété de la commune.</p> <p>Afin de réaliser ce projet, nous sollicitons l'aide de la communauté de communes dans le cadre du contrat de Relance et de Transition Ecologique. Les travaux ont été estimés entre 20000 et 25000 € par le bureau d'études et le technicien de Corrèze Ingénierie selon le choix des matériaux.</p>
<b>Partenaires</b>	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• PNR Millevaches en Limousin et équipe de prestataires (SCIC l'Arban, paysagiste)</li> <li>• CAUE 19</li> <li>• Conseil départemental de la Corrèze</li> <li>• Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources</li> </ul> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de la Corrèze</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Dépense totale : 25 000 €</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construction du bâtiment – 18 000 € (traitement de façade identique à celui du bâtiment de la Gare, toiture en ardoises, carrelage au sol et au plafond)</li> <li>• Aménagement (poubelles, signalisation) et menuiseries – 3 500 €</li> <li>• Pose d'un sanitaire accessible aux PMR, de deux urinoirs et d'un lavabo – 3 500 €</li> </ul> <p>Il faut noter que les travaux de raccordement seront réalisés par l'agent technique communal.</p>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de la Corrèze (Contrat de solidarité communal) – 5 000 € (20 %)</li> <li>• Etat (DSIL) – 5 000 € (20 %)</li> <li>• Autofinancement – 15 000 € (60 %)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>Automne 2021 (sous réserve d'accord des subventions) : Maitrise d'œuvre</p> <p>Fin 2021 début 2022 : Début des travaux</p> <p>Automne 2022 : Fin des travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Réalisation des travaux</p> <p>Fréquentation des équipements</p>



## Fiche-action

### Rénovation énergétique de l'école à Montgibaud Commune de Montgibaud

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Terres d'épanouissement
<b>Action n°</b>	2 – Favoriser l'accès aux services (via une rénovation énergétique)
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>COMMUNE DE MONTGIBAUD</b> 15, place des Tilleuls 19 210 MONTGIBAUD Tél. : 05.55.73.43.02/ commune-de-montgibaud@orange.fr
<b>Description de l'action</b>	Réhabilitation du bâtiment communal accueillant l'école de la commune (classe des CE2, CM1 et CM2 soit 28 élèves à la rentrée 2021/2022) et, particulièrement, d'un espace dédié aux activités périscolaires et aux personnels. Ce projet de réhabilitation comprend des travaux d'isolation, de plancher béton, de chauffage (changeement de la chaudière fuel par PAC), de remise aux normes électriques, de peinture/plâtrerie, de plomberie et une mise en accessibilité générale du bâtiment (accès PMR extérieur et sanitaire adapté).
<b>Partenaires</b>	Une pré-étude a été réalisée par Corrèze Ingénierie. La maîtrise d'œuvre a été confiée à M. MONTZAMIR. Ce projet est acquis, il a été décidé en conseil municipal et la procédure de consultation a été lancée.
<b>Coût prévisionnel</b>	Coût total du projet : 140 000 € HT Ce montant correspond à l'estimatif des lots de travaux + frais de maîtrise d'œuvre.
<b>Plan de financement</b>	Montant des travaux : 140 000 € HT - Conseil départemental de la Corrèze : 42 000 € (30 %) - Etat (DSIL – rénovation énergétique) : 42 000 € (30 %) - <b>Etat (DSIL – CRTE) : 28 000 € (20 %).</b> - Commune (emprunt) : 28 000 € (20 %).
<b>Calendrier</b>	- Appel d'offres en cours - Début des travaux : 4 <sup>ème</sup> trimestre 2021 - Achèvement des travaux : fin 2022.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	- Gain énergétique calculé avant / après travaux, - Confort des usagers, - Accessibilité conforme aux normes PMR.



## Fiche-action

# Rénovation Energétique des bâtiments communaux à Saint-Sornin-Lavolps Commune de Saint-Sornin-Lavolps

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Terres d'épanouissement
<b>Action n°</b>	2 – Favoriser l'accès aux services (via une rénovation énergétique)
<b>Maître d'ouvrage</b>	<b>Mairie de ST SORNIN-LAVOLPS</b> 1 Grande Rue 19 230 SAINT-SORNIN-LAVOLPS Tél. : 05.55.73.32.61 / mairie.saintsornin@wanadoo.fr
<b>Description de l'action</b>	Rénovation énergétique des bâtiments publics de la commune visant à diminuer la consommation énergétique. Les travaux programmés concernent des travaux d'isolation des combles : mairie, bâtiment scolaire (école, restaurant scolaire) et une annexe du centre de loisirs : moulin des jeunes) ainsi que des investissements visant à renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments communaux par des énergies renouvelables et le remplacement de chaudières. Un premier rapport d'évaluation énergétique a été réalisé pour le Moulin des Jeunes, les travaux retenus sont : <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'une VMC double flux</li><li>• Abaissement et isolation du plafond (<math>R = 5.75 \text{ m}^2.\text{K/W}</math>)</li><li>• Mise en place d'une pompe à chaleur Air/Air.</li></ul>
<b>Partenaires</b>	Les études d'ingénierie (diagnostic, études préalables et suivi de chantier) liés au programme sont réalisées par le bureau d'études A2L. Le maître d'œuvre pour ces travaux sera retenu prochainement.
<b>Coût prévisionnel</b>	Diagnostic énergétique : 1 740 € HT Travaux : 108 055,70 € HT
<b>Plan de financement</b>	<b>Diagnostic énergétique des bâtiments communaux :</b> 1 740 € HT - Conseil Départemental : 1 392 € (80 %) - Commune : 348 € (20 %). <b>Travaux :</b> 108 055,70 € HT - Etat (DSIL - rénovation énergétique) : 32 416,71 € (30 %) - Conseil Départemental : 32 416,71 € (30 %) - Etat (DSIL - CRTE) : 21 611,14 € (20 %) - Commune : 21 611,14 € (20 %)

<b>Calendrier</b>	Année 2021 : Diagnostic énergétique Début 2022 : Etude préalable et appel d'offres Fin année 2022 : commencement des travaux : 1 <sup>ère</sup> tranche des travaux Année 2023 : 2 <sup>ième</sup> tranche des travaux.
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	- Renforcer l'autonomie énergétique des bâtiments communaux, - Réduire la consommation d'énergie d'au moins de 30 % : gain calculé comme l'écart entre la consommation estimée après travaux et la consommation actuelle.



## Fiche-action

### Création d'une crèche de 12 places à Treignac Commune de Treignac

<b>Orientation stratégique n°</b>	1 – Terres d'épanouissement
<b>Action n°</b>	2 – Retrouver une dynamique démographique (favoriser l'accès aux services)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Treignac
<b>Description de l'action</b>	<p>La Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources est en déficit de structure de garde d'enfants. Treignac dispose d'une Maison d'assistances maternelle (MAM) de 8 places créée en 2011 sous forme associative qui s'avère insuffisante face à la demande. Il n'y a que très peu d'assistantes maternelles et les parents, sauf à faire des trajets, n'ont pas de solutions pour la garde des jeunes enfants à proximité raisonnable de leur domicile.</p> <p>Du fait de sa position centrale de Treignac sur la Communauté de communes et du fait de l'attractivité que peut générer une crèche sur le territoire pour de jeunes couples, Treignac, inscrite dans le programme Petite Ville de Demain, fait de cette action un axe structurant.</p> <p>En cœur de ville, Treignac dispose d'un bâtiment de 250 m<sup>2</sup> sur deux niveaux, susceptible d'être transformé en crèche d'une capacité d'accueil de 12 enfants.</p> <p>Il faut noter que la Caisse d'allocations familiales (CAF), la Protection maternelle et infantile (PMI) et la Mutualité sociale agricole (MSA) sont associés au projet depuis le départ.</p> <p>Par ailleurs, il faut noter que ce projet permet également la restructuration d'un bâtiment ancien de belle facture situé sur une place publique et à côté d'un jardin d'enfants. L'amélioration énergétique de ce bâtiment sera au cœur du projet compte tenu de sa destination projetée.</p>
<b>Partenaires</b>	Partenaires techniques et financiers : <ul style="list-style-type: none"><li>• CAF</li><li>• PMI</li><li>• MSA</li><li>• Corrèze ingénierie (chiffrage du projet)</li></ul>

<b>Coût prévisionnel</b>	Dépenses d'investissement estimées à 320 000 € HT (première estimation réalisée par Corrèze Ingénierie restant à affiner et qui semble sous-estimée).  Dépenses de fonctionnement qui seront liées à la structure de la crèche. Une prestation de la CAF intervient dans le cadre du fonctionnement en PSU (prestation de service unique).
<b>Plan de financement</b>	Dépense totale : 320 000 € HT <ul style="list-style-type: none"> <li>• CAF (Plan Rebond) – 270 000 € (soit 22 500 € par place créée si tous les critères sont réunis) ou 222 000 € (soit 18 500 € par place)</li> <li>• Etat (CRTE) – 50 000 €</li> <li>• Autofinancement – 64 000 € (20 % d'autofinancement minimum)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Avril à juillet 2021 : étude préalable des besoins, réunions, visite du bâtiment pour étudier la faisabilité technique avec les partenaires (CAF, PMI, MSA) Juillet 2021 : estimation chiffrée réalisée 6 septembre 2021 : délibération du Conseil municipal et recherche d'un maître d'œuvre Octobre 2021 : dossier APS Décembre 2021 : dossier APD et dépôt du permis de construire Février 2022 : consultation des entreprises Mai 2022 : début des travaux Printemps 2023 : fin des travaux et ouverture de la crèche
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Réalisation des travaux Fréquentation de l'équipement



## Fiche-action

### Travaux de construction d'un bâtiment de stockage pour favoriser l'économie circulaire et le réemploi Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources

<b>Orientation stratégique n°</b>	2 – Terres de développement
<b>Action n°</b>	3 – Incrire le territoire dans la transition écologique (développer les modes de production et de consommation responsables)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources
<b>Description de l'action</b>	<p>La réduction des déchets est devenue, au fil des années, une préoccupation de plus en plus grande pour les citoyens qui amène une prise de conscience sur la manière de vivre, de consommer et une prise en compte pour les collectivités de nouveaux comportements.</p> <p>Dans une logique de développement durable et d'économie circulaire, la Communauté de Communes Vézère-Monédières-Millesources souhaite optimiser la gestion des déchets sur son territoire et réaliser un bâtiment adapté au stockage des objets apportés en déchetterie par les usagers pouvant faire l'objet d'un réemploi en partenariat avec les associations locales (Secours Populaire, Ressourcerie...).</p> <p>Actuellement, la déchetterie dispose d'un dispositif de gestion de tri caractérisé en fonction des déchets et des éco-organismes dédiés. Le service Déchets de CCV2M souhaite renforcer cette action en proposant une alternative complémentaire aux dispositifs existants favorisant le réemploi.</p> <p>Ce projet de construction serait l'occasion de réaliser un bâtiment hors d'eau et hors d'air, permettant d'avoir un stockage temporaire dans de bonnes conditions d'éléments (mobiliers, petit et gros électroménager, vaisselle, textiles...) et dans des conditions correctes en attendant la collecte par les associations promouvant les articles de seconde main.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, il s'agit notamment de réhabiliter l'ancienne fosse à verre existante dans l'enceinte de la déchetterie qui est désaffectée depuis la centralisation de la collecte du verre du territoire à Ussel depuis 2017.</p>

	Dans un objectif de réduire les tonnages de déchets, ce bâtiment permettrait de conserver quelques jours, voire quelques semaines les éléments pouvant faire l'objet d'une seconde vie afin d'optimiser les visites de collecte des associations et de garantir un bon maintien en état de ceux-ci.
<b>Partenaires</b>	Partenaires financiers : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de la Corrèze</li> <li>• Etat</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	Travaux : 16 714 € <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fabrication du bâtiment métallique - 11 520 € HT</li> <li>• Fourniture et pose d'une porte sectionnelle manuel avec portillon - 4 534 € HT</li> <li>• Manutention Camion Grue – 660 € HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	Dépense totale : 16 714 € <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de la Corrèze – 5 014,20 € (30 %)</li> <li>• Etat – 5 900 € (35 %)</li> <li>• Autofinancement – 5 799,80 € (35 %)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	Lancement des travaux prévu en décembre 2021 ou janvier 2022 (en attente du retour de l'ensemble des financeurs) Délai de réalisation estimé de 2 à 3 semaines
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	Réalisation des travaux Partenaires impliqués dans la démarche (Secours Populaire, Ressourcerie...) Nombre d'objets déposés / repris, tonnage Nombre de collectes réalisées (1 à 2 collectes par semaine en fonction des périodes) Soutien / participation financière (tel qu'avec des éco-organismes mais non défini à ce stade) Fréquentation



## Fiche-action

### Aménagement de l'Etang de la Besse à Meilhards (tranche 1) Commune de Meilhards

<b>Orientation stratégique n°</b>	3 – Terres de découverte
<b>Action n°</b>	1 – Assurer la performance de l'existant (assurer la qualification et le positionnement des sites et des équipements)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Meilhards
<b>Description de l'action</b>	<p>La Mairie de Meilhards souhaite aménager l'Etang de la Besse en vue d'en faire un étang de pêche à destination des familles.</p> <p>Pour cela, au-delà de l'aménagement de l'étang pour la pêche, la Mairie souhaite mettre en place différents espaces et équipements afin de pouvoir proposer des activités pour l'ensemble de la famille :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un bâtiment et une terrasse pour accueillir les visiteurs et proposer une offre de restauration rapide</li><li>• Une aire de jeux pour enfants</li><li>• Un terrain de pétanque et un théâtre de verdure</li><li>• Un sentier pédestre pédagogique accessible PMR</li><li>• Des hébergements (mobil-homes, lodges, habitat insolite)</li><li>• Un espace d'accueil pour les camping-cars (4 places)</li><li>• Une aire de bivouacs</li><li>• Un parking (30 places) et une aire de services pour camping-cars</li></ul> <p>En 2021, la Mairie souhaite engager trois actions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Aménagement d'un espace camping-car avec une aire de service et une zone de stationnement</li><li>• Aménagement d'un terrain de pétanque avec un théâtre de verdure</li><li>• Aménagement d'un sentier pédestre</li><li>• Aménagement d'un parking pour les visiteurs</li></ul> <p>Il faut noter qu'il n'existe pas d'étang similaire localement, notamment parce que celui-ci sera public et disposera d'un panel d'équipements importants (les étangs situés à proximité sont ceux de Masseret-Lamongerie avec une activité baignade ou des étangs de pêche privés).</p>
<b>Partenaires</b>	Partenaires techniques :

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maître d'œuvre (groupement comprenant le bureau d'études CTI 19, l'Office National des Forêts et une architecte)</li> <li>• Office de tourisme Terres de Corrèze</li> </ul> <p>La Fédération de pêche sera également associée au projet pour la mise en place d'activités liées à la pêche (stages de pêche à la moche, pêche nocturne, pêche insolite...).</p> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Etat (DETR et DSIL)</li> </ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	<p>Dépenses d'investissement : 130 000 € HT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aménagement d'un espace camping-car avec une aire de service et une zone de stationnement – 30 500 € HT</li> <li>• Aménagement d'un parking – 33 000 € HT</li> <li>• Aménagement d'un terrain de pétanque avec théâtre de verdure et sentier pédestre – 43 200 € HT</li> <li>• Etude bâtiment d'accueil – 8 000 € HT</li> <li>• Maîtrise d'œuvre et imprévus – 15 300 € HT</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<p>Etat (DETR) – 39 000 € (30 %)  Etat (DSIL) – 65 000 € (50 %)  Autofinancement – 26 000 € (20 %)</p>
<b>Calendrier</b>	<p>Septembre 2021 : Consultation des entreprises et attribution des marchés  Octobre 2021 : Démarrage des travaux  1<sup>er</sup> trimestre 2022 : Fin des travaux</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Réalisation des travaux (espace camping-car, parking, terrain de pétanque avec théâtre de verdure et sentier pédestre)  Fréquentation des équipements  Retours des associations locales et des utilisateurs des équipements</p>



## Fiche-action

### Rénovation du Camping de l'Enclose de Tarnac Commune de Tarnac

<b>Orientation stratégique n°</b>	3 – Terres de découverte
<b>Action n°</b>	1 – Assurer la performance de l'existant (assurer la qualification des actifs publics et parapublics pour maintenir et développer leur fonction territoriale)
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Tarnac
<b>Description de l'action</b>	<p>Suite à la mise aux normes de l'étang municipal de Tarnac (étang de baignade et de pêche) réalisée en 2020-2021, la Mairie souhaite rénover le camping municipal de l'Enclose.</p> <p>Le camping de l'Enclose a été créé en 1979. Il est ouvert du 1<sup>er</sup> avril au 1<sup>er</sup> novembre. Il propose 28 emplacements nus et peut accueillir jusqu'à 120 personnes. Il bénéficie du label hébergement pêche.</p> <p>Il est situé en pleine forêt, au bord d'un plan d'eau d'un hectare. Durant l'été, la plage accueille les baigneurs et propose différentes activités nautiques en partenariat avec la Station Sport Nature de Haute Corrèze (canoé...).</p> <p>Le camping de l'Enclose est désormais vieillissant. Le dossier de classement deux étoiles, auquel il pourrait avoir droit, n'a pas été renouvelé.</p> <p>Aussi, la Mairie souhaite rénover le camping par différentes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mise en place d'un accès PMR pour le chalet d'accueil</li><li>• Mise aux normes des bornes de raccordement électrique</li><li>• Réfection de la toiture des sanitaires (fuites)</li></ul>
<b>Partenaires</b>	<p>Partenaires techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Atout France (label concerné pour le classement du camping)</li></ul> <p>L'Office de tourisme Terres de Corrèze pourra également être associé à la démarche.</p> <p>Partenaires financiers :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Conseil départemental de la Corrèze (12 303 € fléchés dans le Contrat de solidarité communal)</li></ul>
<b>Coût prévisionnel</b>	Dépense totale : 61 516,15 €

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chalet - 3 960 €</li> <li>• Dalle et Rampe - 2 158 €</li> <li>• Électricité Chalet - 1 356 €</li> <li>• Borne à jeton Camping-Car - 1 857 €</li> <li>• Toiture Sanitaire HS et « Poutre » - 27 832 €</li> <li>• Parking Entrée (100m<sup>2</sup>) - 10 540 €</li> <li>• Bornes électrique et Tableau - 4 751,39 €</li> <li>• Électricité autre - 1 085,96 €</li> <li>• Barrière entrée - 5 260 €</li> <li>• Lavabos - 1 021 € (dépense réalisée)</li> <li>• Coffre-Fort - 640,80 € (dépense réalisée)</li> <li>• Caisse enregistreuse - 200 € (dépense réalisée)</li> <li>• Terminal CB - 200 € (dépense réalisée)</li> <li>• 2 Etoiles - 654 €</li> </ul>
<b>Plan de financement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conseil départemental de la Corrèze - 12 303,23 € (20 %)</li> <li>• Etat (DSIL) - 12 303 € (20 %)</li> <li>• Autofinancement - 36 909,92 € (60 %)</li> </ul>
<b>Calendrier</b>	<p>1<sup>er</sup> octobre 2021 : démarrage des travaux  Avril 2022 : fin des travaux</p> <p>Il faut noter que la Mairie a d'ores et déjà réuni trois devis comparatifs pour chaque poste de dépense.</p>
<b>Indicateurs d'évaluation proposés</b>	<p>Réalisation des travaux  Fréquentation du camping, taux de remplissage des emplacements</p>

### ANNEXE 3 - TABLEAU DE SYNTHESE DU CRTE

<u>Orientation</u>	<u>Action</u>	<u>Maître d'ouvrage (MO)</u>	<u>Montant total</u>	<u>Part MO</u>	<u>Part Etat</u>	<u>Part autres financeurs</u>
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique de l'école maternelle	Commune d'Arnac-Pompadour	175 378 €	53 762,34 € (30,65 %)	16 388,86 € (9,34 %)	DETR 52 613,40 € (30 %) CD 52 613,40 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Création d'un sanitaire accessible aux PMR	Commune de Lacelle	25 000 €	15 000 € (60 %)	5 000 € (20 %)	CD 5 000 € (20 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique de l'école	Commune de Montgibaud	140 000 €	28 000 € (20 %)	28 000 € (20 %)	DSIL RE 42 000 € (30 %) CD 42 000 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	Commune de Saint-Sornin-Lavolps	108 055,70 €	21 611,14 € (20%)	21 611,14 € (20 %)	DSIL RE 32 416,71 € (30 %) CD 32 416,71 € (30 %)
N°1 – Terres d'épanouissement	Création d'une crèche de 12 places	Commune de Treignac	320 000 €	64 000 € (20 %)	50 000 € (16 %)	CAF 206 000 € (64 %)
N°2 – Terres de développement	Création d'un bâtiment pour favoriser l'économie circulaire	Communauté de communes Vézère-Monédières-Millesources	19 609 €	3 342,80 € (20 %)	5 900 € (30 %)	DETR 4 773 € (24 %) CD 5 014,20 € (26 %)
N°3 – Terres de découverte	Aménagement de l'Etang de la Besse	Commune de Meilhards	130 000 €	26 000 € (20 %)	65 000 € (50 %)	DETR 39 000 € (30 %)
N°3 – Terres de découverte	Rénovation du camping de l'Enclose	Commune de Tarnac	61 516,15 €	41 112,92 € (67 %)	8 100 € (13 %)	CD 12 303,23 € (20 %)
TOTAL			979 559 €	252 829,20 €	200 000 €	526 150,65 €